

PLF 2013

*Mettre en œuvre
les priorités
du quinquennat*

Missions de l'Etat – Mettre en œuvre les priorités du quinquennat

Sommaire

1	Action extérieure de l'Etat	p. 1
2	Administration générale et territoriale de l'Etat	p. 5
3	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	p. 9
4	Aide publique au développement	p. 13
5	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	p. 17
6	Charge de la dette et trésorerie de l'Etat	p. 21
7	Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	p. 25
8	Conseil et contrôle de l'Etat	p. 29
9	Culture	p. 33
10	Défense	p. 37
11	Direction de l'action du Gouvernement	p. 41
12	Écologie, développement et aménagement durables	p. 45
13	Economie	p. 49
14	Enseignement scolaire	p. 53
15	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	p. 57
16	Immigration, asile, intégration	p. 61
17	Justice	p. 65
18	Médias, livre, industries culturelles – Avances à l'audiovisuel public	p. 69
19	Outre-mer	p. 73
20	Politique des territoires	p. 77
21	Recherche et enseignement supérieur	p. 81
22	Régimes sociaux et de retraite	p. 85
23	Santé	p. 89
24	Sécurité	p. 93
25	Sécurité civile	p. 97
26	Solidarité, insertion et égalité des chances	p. 101
27	Sport, jeunesse et vie associative	p. 105
28	Travail et emploi	p. 109
29	Egalité des territoires, ville et logement	p. 113
30	Le prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	p. 117

Action extérieure de l'État

Les ministères concernés

Ministère des affaires étrangères

Moyens en 2013

- **2,97 Md€ de crédits budgétaires** (y compris CAS Pensions)
- **12 531 emplois État** (en ETPT)
- **6 778 emplois dans les opérateurs** (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
2,79 Md€	2,83 Md€	2,81 Md€	2,81 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

Une action diplomatique, économique, culturelle et d'influence au service du redressement

- L'action extérieure de la France s'inscrit dans le cadre des grandes orientations et des objectifs de politique étrangère fixés par le Président de la République : prendre part à la construction d'une Europe confortée, renforcer la sécurité internationale, assurer la sécurité des Français à l'étranger, contribuer à la croissance en aidant à la relance de notre économie et contribuer au rayonnement de la France.
- Le ministère des affaires étrangères doit contribuer au redressement économique de la France. La diplomatie économique est en effet une priorité de notre réseau diplomatique, par le soutien qu'il doit apporter aux entreprises à l'international et la promotion de la « destination France » pour les investissements étrangers. Il veillera également à assurer une meilleure articulation des services et opérateurs concernés par l'action économique extérieure.
- L'adaptation permanente de notre réseau à l'étranger doit répondre à nos priorités de politique étrangère, à l'évolution des enjeux internationaux et aux missions de service public à destination des communautés françaises.

Évolution des emplois en 2013

Participation à l'effort de stabilisation des emplois publics à hauteur de - 94 emplois.

1. Présentation de la mission

La mission « Action extérieure de l'État » regroupe les crédits destinés à financer l'action diplomatique et consulaire de la France ainsi que la politique culturelle et d'influence de la France à l'étranger. Elle se compose de trois programmes budgétaires.

Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » regroupe l'ensemble des moyens dévolus à la conduite de notre politique diplomatique. Ces moyens financent d'une part le fonctionnement de notre réseau diplomatique, (163 ambassades bilatérales, 16 représentations permanentes et 4 antennes diplomatiques) ainsi que les services centraux chargés de le piloter. Il porte d'autre part les contributions que la France verse aux organisations internationales et autres instruments internationaux dont elle fait partie, au premier chef desquels l'organisation des Nations unies et ses opérations de maintien de la paix.

Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » a pour mission de fournir des services essentiels aux quelques 2 millions de Français résidant à l'étranger et aux 23 millions de nos compatriotes de passage hors de France. Il participe en outre à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France. Il s'appuie sur un réseau de 233 postes consulaires dans le monde.

Le programme « Diplomatie culturelle et d'influence » regroupe l'ensemble des moyens destinés aux politiques culturelle, linguistique, universitaire et scientifique de la France dans le monde, et notamment le réseau des instituts et services culturels dorénavant regroupés sous l'appellation Instituts français.

2. Opérateurs rattachés

L'enseignement français à l'étranger, animé par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), constitue un atout irremplaçable au service du rayonnement de la France. Offrant un réseau de qualité aux communautés étrangères expatriées, l'AEFE accueille également les élèves des pays de résidence qui représentent les 2/3 de ses effectifs, fidélisant ainsi les élites de demain.

La poursuite de la modernisation du réseau culturel et la mise en place pleinement effective des opérateurs de diplomatie d'influence (Institut français, Campus France et France expertise internationale) constituent un renforcement significatif de nos outils de rayonnement :

- L'Institut français, opérateur institué en 2011, assure la promotion de l'influence culturelle et intellectuelle de la France. Il est au service et s'appuie sur les instituts français du réseau pour diffuser la culture, les idées et la pensée françaises.
- Campus France, mis en place fin 2011, assure la cohérence du dispositif d'attractivité de notre pays à l'attention des étudiants étrangers. Il couvre l'ensemble des volets de la mobilité des étudiants et des chercheurs étrangers, de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'accueil et la gestion par un guichet unique des bourses et des échanges d'expertises.
- France expertise internationale, institué en 2011, promeut l'expertise française à l'international.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Le budget triennal répond tout d'abord à la priorité donnée à la sécurité, via la hausse des crédits de sécurité passive des implantations diplomatiques, compte tenu de la dégradation du contexte sécuritaire dans de nombreux pays et des dotations allouées aux systèmes d'information et de communication, afin de disposer d'un outil de communication du réseau fiable et sécurisé.

Par ailleurs, le renforcement de notre politique d'influence conduit à consolider les moyens destinés à l'enseignement, notamment grâce à une augmentation de + 5,5 M€ de la subvention allouée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, et à une stabilité de la dotation relative aux bourses d'études et aux échanges d'expertise, ainsi que de la subvention à Campus France.

Enfin, conformément aux engagements du Président de la République, la suppression de la prise en charge sans condition de revenus des frais de scolarité des enfants français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger permet un redéploiement intégral des crédits à l'horizon 2015 en faveur des bourses, dont les conditions d'attribution seront réformées en 2013 dans un double objectif d'équité et de maîtrise de la dépense.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

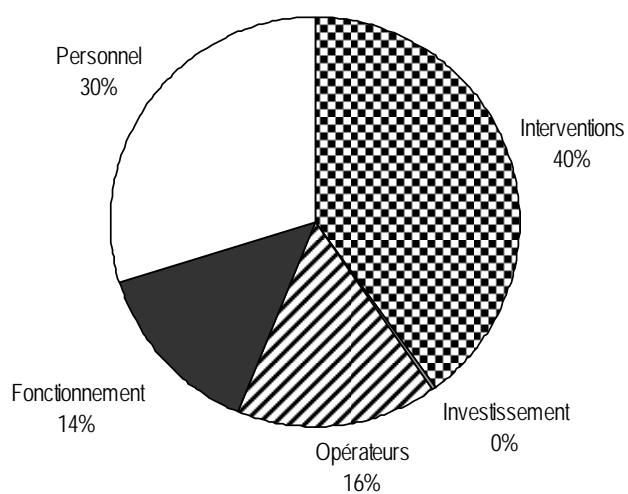
L'adaptation du réseau du Quai d'Orsay se traduit par un effort de redéploiement des effectifs et des moyens des zones de présence traditionnelle vers les zones géographiques prioritaires, notamment les pays émergents, et par un investissement clairement axé sur les sujets à forte résilience (diplomatie économique, enjeux de la mondialisation, aide au développement, communautés françaises à l'étranger).

Cette exigence répond à l'objectif d'adéquation des moyens humains et budgétaires à nos priorités, dans un contexte de limitation de la dépense publique.

La rationalisation et la valorisation du parc immobilier à l'étranger seront poursuivies, conformément aux orientations de la politique immobilière de l'État. Les possibilités de mutualisation avec nos partenaires européens et de regroupement des services de l'État seront systématiquement recherchées.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
105 Action de la France en Europe et dans le monde.	Ministre des affaires étrangères	1 857	1 866	8 168	
151 Français à l'étranger et affaires consulaires	Ministre des affaires étrangères	357	357	3 390	
185 Diplomatie culturelle et d'influence	Ministre des affaires étrangères	748	748	973	6 778



Administration générale et territoriale de l'Etat

Les ministères concernés	Moyens en 2013
Ministère de l'intérieur	<ul style="list-style-type: none">▪ 2,55 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS pensions)▪ 33 614 emplois État (en ETPT)▪ 332 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
2,22 Md€	1,96 Md€	2,19 Md€	1,95 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

Administration du territoire : concilier performance et proximité

La mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » porte les moyens financiers destinés à assurer le fonctionnement du réseau des préfectures, le pilotage du ministère de l'intérieur, et le bon déroulement de la vie citoyenne.

En 2013, la mission « Administration générale et territoriale de l'État » aura pour priorité la poursuite de la sécurisation des titres et de la lutte contre la fraude, (nouveau permis de conduire et introduction de la biométrie dans les titres de séjour des étrangers), l'amélioration des conditions d'accueil du public en préfecture ; la préparation des échéances électorales de 2014 (élections locales, européennes et sénatoriales) et l'adaptation progressive du réseau territorial des préfectures et des sous-préfectures aux besoins des citoyens et aux évolutions socio-démographiques.

La maîtrise des dépenses sera permise par le recentrage du rôle des sous-préfectures comme administrations de mission tournées vers l'appui au développement local, l'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux ou encore la rationalisation des fonctions supports du ministère de l'intérieur. Cela se traduira par la suppression de 554 emplois et une réduction de 7,8% des crédits de fonctionnement courant.

1. Présentation de la mission

La mission « Administration générale et territoriale de l'État » porte les crédits nécessaires au fonctionnement des préfetures, au pilotage des politiques du ministère de l'intérieur et à l'exercice de la citoyenneté (élections, vie politique et cultes) :

- le programme « Administration territoriale » rassemble les moyens des préfetures, hauts-commissariats et sous-préfetures de métropole et d'outre-mer ;
- le programme « Vie politique, culturelle et associative » assure l'exercice de la démocratie par le biais des crédits dédiés à l'organisation des élections, à l'aide publique aux groupements et partis politiques et au fonctionnement de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ; il comporte également les crédits des cultes reconnus d'Alsace-Moselle ;
- enfin, le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » regroupe les moyens de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, ainsi que les crédits consacrés aux dépenses contentieuses pour l'ensemble du ministère et la masse salariale des personnels des cultes reconnus d'Alsace-Moselle.

2. Opérateurs rattachés

La mission « Administration générale et territoriale de l'État » compte deux opérateurs.

L'**Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)** a pour mission de répondre aux besoins des administrations de l'Etat en matière de titres sécurisés. Une dizaine de titres sécurisés relèvent actuellement de l'ANTS, comme le passeport biométrique, le certificat d'immatriculation des véhicules ou le permis de conduire.

Les ressources de l'ANTS sont constituées par des taxes et des redevances qui lui ont été affectées. Il s'agit essentiellement des droits de timbres prélevés lors de la délivrance de titres. Le produit attendu de ces taxes et redevances est estimé à 205,1 millions d'euros en 2013.

Le **Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)** doit permettre de mieux encadrer le secteur de la sécurité privée, qui connaît une importante expansion. Il exerce, vis-à-vis de ce secteur professionnel, des missions de police administrative (délivrance et retrait des autorisations, agréments et cartes professionnelles), de discipline (sanctions disciplinaires, élaboration d'un code de déontologie) ainsi que de contrôle des installations et de conseil des entreprises du secteur.

Le financement du CNAPS est assuré par une subvention de l'État de 16,9 millions d'euros en 2013.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

L'évolution des crédits de la mission sur la période 2013-2015 est principalement expliquée par le financement des élections qui se tiendront en 2014. En effet, alors que 2013 et 2015 se caractérisent par l'absence de scrutin national connu à ce jour, 2014 devrait voir, en l'état actuel du calendrier électoral, l'organisation d'élections locales, européennes et sénatoriales. Les dépenses relatives aux élections passeront ainsi de 59 millions d'euros en 2013 à 244 millions d'euros en 2014 puis à 35 millions d'euros en 2015.

Pour l'administration territoriale, un effort significatif sera fait en matière d'accueil en préfecture, notamment des étrangers, conformément aux engagements du Président de la République.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

Le triennal 2013-2015 se traduira par la poursuite des efforts de rationalisation et de modernisation d'ores et déjà engagés par le ministère de l'intérieur. Ces efforts permettront une contribution de la mission à hauteur de 554 emplois en 2013 en faveur des priorités gouvernementales.

Par ailleurs, les crédits de fonctionnement courant des services centraux et préfectoraux sont en diminution de 7,8 % (- 6,6 M€) par rapport à 2012, conformément aux orientations interministérielles. Il convient de relever que cet effort d'économies est plus prononcé dans les services centraux (- 10,4 %) que dans le réseau préfectoral (- 7 %).

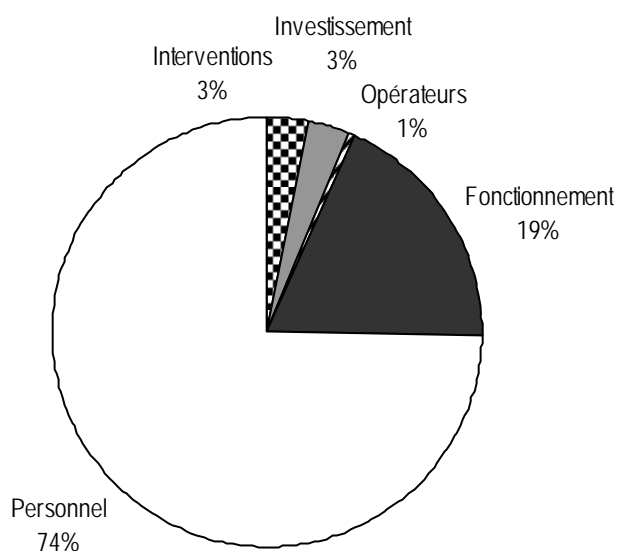
Ces réductions d'emplois et ces économies pourront notamment être réalisées grâce à un réexamen des missions et des implantations de l'administration préfectorale, et en premier lieu des sous-préfectures. Le rôle de ces dernières – qui constituent un élément important de cohésion sociale et territoriale – sera recentré sur un rôle d'administrations de mission tournées vers l'appui au développement local. Par ailleurs, la rationalisation et la simplification de l'organisation de l'administration centrale seront poursuivies. A ce titre, les emplois et les crédits de personnel du secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, jusqu'alors portés par le programme « Immigration et asile », seront rattachés en 2013 au programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

Des efforts seront engagés afin d'améliorer la prévision et le pilotage des dépenses de contentieux et de protection juridique des fonctionnaires, afin d'enrayer le dynamisme de cette dépense

Enfin, la modernisation des fonctions support du ministère portera notamment sur les achats et les systèmes d'information et de communication (avec la migration progressive du réseau général de transport vers le réseau interministériel de l'État). En outre, grâce au développement de ressources extra-budgétaires nouvelles (par la location auprès de tiers – par exemple des opérateurs de téléphonie – de certaines fréquences radios, d'antennes et de points hauts de diffusion dont le ministère de l'intérieur est affectataire), la mission pourrait économiser 10 M€ de crédits budgétaires sur les dépenses informatiques et de communication (- 19 %) par rapport à 2012.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (M€)	Crédits en CP (M€)	Emplois État (ETPT)	Emplois opérateurs (ETP)
Administration territoriale	Ministre de l'intérieur	1 701	1 713	27 763	118
Vie politique, culturelle et associative	Ministre de l'intérieur	145	143	41	
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministre de l'intérieur	664	690	5 810	214



Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Les ministères concernés	Moyens en 2013
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	<ul style="list-style-type: none">▪ 3,36 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS pensions)▪ 13 751 emplois État (en ETPT)▪ 15 492 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
3,47 Md€	3,10 Md€	3,00 Md€	2,92 Md€

- Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

Un secteur agricole et agroalimentaire acteur du redressement productif

- Lutter contre la volatilité excessive des prix des matières premières agricoles, notamment en assurant une plus grande stabilité des revenus entre filières ;
- Concilier productivité et compétitivité avec, notamment, un usage raisonné et économe des intrants, la préservation de la ressource en eau et la lutte contre le changement climatique ;
- Renforcer et adapter les filières agricoles aux enjeux et défis actuels via une rénovation des principaux dispositifs structurants pour l'agriculture en France suite à la réforme de la politique agricole commune qui sera décidée au niveau européen en 2013 ;
- Contribuer à mettre la filière forêt-bois en phase avec les nouveaux enjeux de production et de protection auxquels elle est confrontée ;
- Inscrire la politique de sécurité sanitaire végétale et animale dans une approche systémique de la chaîne alimentaire, de la production à la distribution, alliant maîtrise du risque sanitaire, respect de l'environnement et garantie d'une alimentation sûre et de qualité pour tous.
- Participer à l'effort de redressement des finances publiques, via notamment le recentrage des exonérations de charges sociales.

1. Présentation de la mission

La mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » préserve les priorités et missions essentielles de l'État au service de l'économie et du développement durable de l'agriculture et de la forêt, de la sécurité et de la qualité sanitaires de l'alimentation, ainsi que les moyens permettant à l'administration de les porter de façon efficiente, en conciliant les trois objectifs suivants : gestion durable des ressources et aménagement du territoire, pérennité et compétitivité de la production agricole et sécurité alimentaire.

Le programme 154 « Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires », doit permettre aux agriculteurs français de se moderniser, d'investir et de gagner en compétitivité : il prévoit la préservation des aides structurantes, qu'il s'agisse du soutien au revenu, de la politique d'installation ou de l'allègement des charges qui pèsent sur l'agriculture. A noter que l'action « Gestion durable des pêches et de l'aquaculture maritime » est désormais prise en charge au sein de la mission « Écologie, développement et aménagement durable » par le programme 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture ».

Le programme 149 « Forêt » porte les crédits permettant de contribuer à mettre la filière forêt-bois en phase avec les nouveaux enjeux de production et de protection auxquels elle est confrontée. Il permet également le financement de la poursuite du plan Chablis Klaus et participe au respect du contrat d'objectifs et de performance conclu entre l'État, l'Office national des forêts et la Fédération nationale des communes forestières pour la période 2012-2016.

Les dispositifs portés par le programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » contribuent à la maîtrise globale des risques sanitaires et phytosanitaires, en visant à la qualité des conditions de production et de vie animale et végétale ainsi que de l'offre alimentaire, et à la prévention des maladies humaines d'origine alimentaire.

Enfin, le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » regroupe les fonctions support et les moyens communs du ministère. L'objectif de réduction des coûts, grâce à une optimisation des moyens, se poursuivra sur l'ensemble du triennal 2013-2015.

2. Opérateurs rattachés

La consolidation du processus de rationalisation des opérateurs sous tutelle du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt se poursuit en 2013, notamment au travers des différents contrats d'objectifs et de performance (COP) conclus avec chaque établissement, devant permettre d'engendrer de nouvelles économies conformément au cadrage gouvernemental.

Ces établissements participent ainsi à l'effort de redressement, grâce notamment à un schéma d'emplois global de - 320 ETP en 2013 et à une diminution de leurs dépenses de fonctionnement. Les dotations qui leur seront allouées permettront néanmoins de présenter et de voter des budgets en équilibre.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Le Gouvernement présentera en 2013 un projet de « loi d'avenir » pour l'agriculture et la forêt françaises ainsi que pour le secteur agroalimentaire. Son objectif sera, en lien avec les nouvelles orientations de la politique agricole commune qui seront mises en œuvre au niveau européen, de donner aux acteurs du monde agricole, de la forêt, et de l'agroalimentaire les outils structurants nécessaires au renforcement de leur compétitivité économique et environnementale tout en maintenant une politique d'installation volontariste et rénovée.

A ce titre, une attention particulière est portée :

- à la lutte contre la volatilité excessive des prix des matières premières agricoles, indispensable pour garantir au producteur une plus grande stabilité de son revenu ;
- à la conciliation des activités économiques et de la préservation des milieux, notamment à travers le développement de l'agriculture biologique française, des circuits courts, et de tout système d'exploitation visant à augmenter valeur ajoutée et qualité du produit ;
- au renforcement de l'organisation économique et à la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires sur les marchés national et international ;
- à l'accroissement de la récolte de bois et l'amélioration de la compétitivité économique de la filière bois ainsi qu'à l'amélioration de la gestion des forêts privées ;
- à la qualité de l'alimentation de la population, notamment via la prévention et la réduction des risques sanitaires liés à la production primaire dans le respect de l'environnement et de l'activité économique ;
- à la simplification de l'accès des usagers aux données et procédures du ministère ;
- à la mise en œuvre des politiques nationales et communautaires dans des conditions optimales de coût et de qualité de service.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

La mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » participe à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques, que ce soit à travers la maîtrise de ses effectifs ou de ses dispositifs d'interventions.

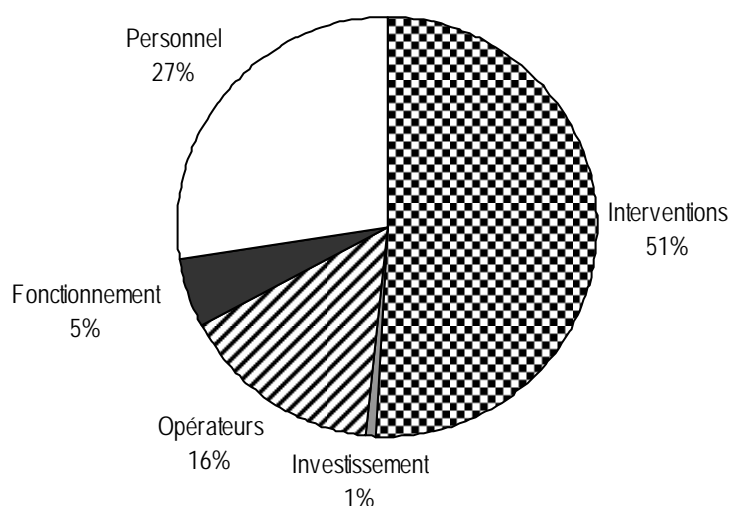
S'agissant des dépenses de personnel, l'évolution des effectifs de la mission est marquée par la poursuite de la modernisation des structures et des pratiques administratives, via notamment l'optimisation des fonctions support et des dispositifs de certification et de contrôle sanitaires.

S'agissant des dispositifs d'intervention, le resserrement des paramètres de l'exonération des cotisations patronales dues pour l'emploi de travailleurs occasionnels agricoles vise à responsabiliser davantage les employeurs agricoles en matière de prévention des risques professionnels et à concentrer la réduction du coût de l'emploi saisonnier sur les bas salaires (dont 91% sont inférieurs à 1,5 SMIC).

De plus, la mesure prévue en LFI 2012 d'exonération de charges pour l'emploi permanent en agriculture n'a pas été mise en œuvre, entraînant une réduction des crédits de la mission en base de 210 M€.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1 782,0	1 795,1		4 265
Forêt	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	290,7	315,4		9 958
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	511,4	511,4	4 579	1 262
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	729,9	740,3	9 172	7



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

Taux réduit de taxe intérieure de consommation au fioul domestique utilisé comme carburant diesel : 2 100 M€

Exonération plafonnée de taxe intérieure de consommation pour les esters méthyliques d'huiles végétales et animales et biogazoles de synthèse : 250 M€

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 221 M€

Déduction d'impôt sur le revenu spécifique à l'investissement : 170 M€

Aide publique au développement

Les ministères concernés

Ministère de l'économie et des finances

Ministère des affaires étrangères

Moyens en 2013

- 3,1 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS pensions)
- 2 267 emplois État (en ETPT)
- 28 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013**	2014**	2015**
3,30 Md€	3,10 Md€	3,07 Md€	3,07 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

** Les plafonds indiqués pour la mission « Aide publique au développement » ne prennent pas en compte les financements supplémentaires issus de l'affectation d'une fraction de la taxe sur les transactions financières au fonds de solidarité pour le développement

Une aide optimisée et ciblée pour un développement durable et solidaire

Les crédits de cette mission constituent un instrument essentiel de la politique française d'aide au développement. Celle-ci vise à contribuer à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (lutte contre la pauvreté et accès aux services sociaux de base), à appuyer une croissance économique créatrice d'emplois et de richesse dans les pays partenaires, à développer une gestion collective des biens publics mondiaux et à préserver les intérêts mutuels des pays industrialisés et des pays en développement.

Conformément aux orientations du Président de la République, un soutien important aux organisations non gouvernementales (ONG) françaises est mis en œuvre. L'engagement présidentiel de doubler sur cinq ans l'aide transitant par ces acteurs innovants, réactifs et efficaces se traduit par une hausse de + 9 M€ supplémentaires par an des autorisations d'engagement allouées aux ONG.

Les crédits de cette mission seront complétés, dès 2013 et conformément aux engagements du Président de la République, par l'affectation d'une fraction de la taxe sur les transactions financières au fonds de solidarité pour le développement.

Évolution des emplois en 2013

Participation à l'effort de stabilisation des emplois publics à hauteur de 90 emplois.

1. Présentation de la mission

La mission « Aide publique au développement » (APD) constitue l'une des sources de financement de la politique française en faveur du développement des pays les plus pauvres.

Elle regroupe les crédits et les emplois de deux programmes budgétaires, « Aide économique et financière au développement » et « Solidarité à l'égard des pays en développement », respectivement mis en œuvre par le ministère de l'économie et des finances et le ministère des affaires étrangères. Ces deux programmes contribuent de manière complémentaire à l'atteinte des objectifs stratégiques de la politique française d'APD, en tenant compte des spécificités de l'action de chacun d'entre eux.

Les crédits de la mission transitent par plusieurs canaux : bilatéral (aide directe à un pays partenaire), européen (aide mise en œuvre par la Commission européenne) et multilatéral hors Union européenne (aide mise en œuvre par les organisations et programmes internationaux).

Les actions de co-développement qui étaient mises en œuvre jusqu'en 2012 par le ministère de l'intérieur sont désormais intégrées au sein du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » piloté par le ministère des affaires étrangères.

2. Opérateurs rattachés

L'agence française de développement (AFD) est l'opérateur-pivot en charge de la mise en œuvre de la politique française de coopération et de développement, dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, elle finance des projets, des programmes et des études.

Créé en 2002, le groupe d'intérêt public (GIP) « Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau » (Esther) est un instrument de coopération bilatérale en matière de lutte contre le SIDA, particulièrement avec les pays cœurs de cible de la coopération française (Afrique subsaharienne francophone).

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Dans l'objectif de cibler l'APD sur les pays et les populations qui en ont le plus besoin, le Président de la République a souhaité renouveler et renforcer le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) dans la mise en œuvre de l'aide publique au développement. Les dépenses à destination des ONG seront donc augmentées de + 9 M€ chaque année sur la période du budget triennal. Ces crédits transiteront par l'Agence française de développement (AFD) au titre des « dons projets » inscrits sur le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement »

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par le Président de la République lors de la dernière conférence des Nations unies sur le développement durable (« Rio+20 ») et le 25 septembre devant l'Assemblée générale des Nations Unies, une fraction de la taxe sur les transactions financières sera affectée à l'aide publique au développement via le Fonds de solidarité pour le développement géré par l'AFD. Ces financements innovants compléteront les dotations de la présente mission à hauteur de 160 M€ à horizon 2015.

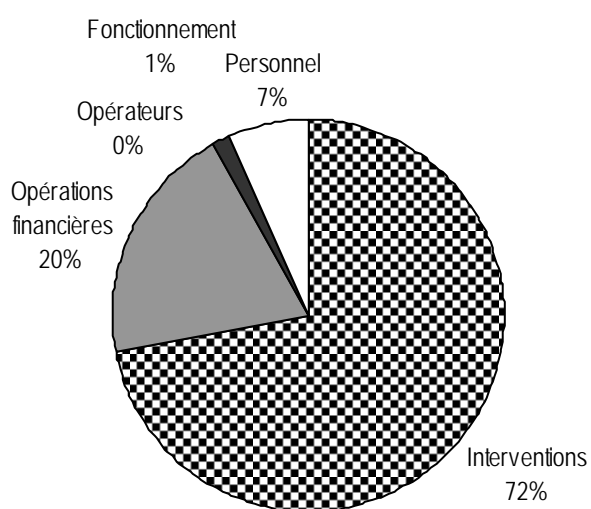
- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

La mission « Aide publique au développement » participera, dans le cadre du budget triennal 2013-2015, à l'effort collectif de redressement des finances publiques. Au total, en prenant en compte comme référence pour l'année 2012 le nouveau montant actualisé de la dotation française au Fonds européen de développement (FED), communiqué en juin par la Commission européenne, le montant de la mission « Aide publique au développement » est stabilisé en moyenne en valeur sur la période 2013-2015 par rapport à la LFI 2012 ainsi retraitée à périmètre constant.

La qualité de l'APD française sera, dans ce contexte, optimisée, en recherchant une complémentarité accrue entre les instruments (bilatéraux et multilatéraux) financés sur les deux programmes budgétaires.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
Aide économique et financière au développement	Ministère de l'économie et des finances	496	1 162	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère des affaires étrangères	1 939	1 964	2 267	28



Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation

Les ministères concernés	Moyens en 2013
Ministère de la défense Services du Premier Ministre	<ul style="list-style-type: none">▪ 3,07 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS pensions)▪ 1 546 emplois État (en ETPT)▪ 1 370 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
3,12 Md€	3,04 Md€	2,95 Md€	2,83 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

Une réduction des crédits liée à la diminution du nombre des bénéficiaires des prestations servies

- Le budget maintient l'intégralité des droits du « monde combattant ». La diminution des crédits sur la période 2013-2015 s'explique par la baisse du nombre de bénéficiaires et par les suppressions d'emplois à la direction du service national.
- L'année 2013 sera notamment marquée par l'effet d'extension en année pleine de la revalorisation de la retraite du combattant, de 44 à 48 points, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012. La retraite du combattant bénéficie de 54 M€ supplémentaires pour financer cette mesure.
- Certains postes de dépenses sont confortés, tels que l'action sociale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) qui finance des aides sociales ou la reconversion professionnelle.
- Par ailleurs, le budget triennal 2013-2015 marque un effort de l'État en matière de politique de mémoire, dans la perspective des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale et du soixante-dixième anniversaire de la Résistance intérieure, de la Libération du territoire national et de la victoire contre le nazisme. Ceci se matérialise par une augmentation des crédits de 6 M€ en 2013, cette dotation étant maintenue jusqu'en 2015.
- Les dispositifs d'indemnisation des victimes de la Seconde Guerre mondiale se poursuivront en 2013, à dispositif réglementaire constant.

1. Présentation de la mission

La mission interministérielle « Ancien combattants, mémoire et liens avec la Nation » regroupe les actions en faveur du monde combattant et des victimes de guerre. Elle incarne la reconnaissance de la Nation pour leurs sacrifices. En conséquence, elle vise à leur garantir le respect de leurs droits et la qualité des prestations fournies.

La promotion de l'esprit de défense au sein de la population et le renforcement du lien armée-Nation sont réalisés principalement au travers de la journée « Défense et Citoyenneté » (JDC). Elle mobilise près de 750 000 jeunes, majoritairement satisfaits de la qualité de leur journée dans les armées.

Enfin, la mission assure l'indemnisation des victimes ou de leurs ayant-cause, de persécutions antisémites ou d'actes de barbarie intervenus pendant la Seconde Guerre mondiale.

2. Opérateurs rattachés

L'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), qui est maintenant la « maison des anciens combattants », mène une politique d'action sociale en faveur des anciens combattants et de leur famille. L'établissement délivre notamment la carte du combattant ainsi que des cartes d'invalidité. Enfin, l'ONAC-VG est chargé du paiement des indemnités versées par le programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale ».

L'institution nationale des invalides (INI) accueille des invalides de guerre et dispense des soins en vue de la réadaptation de ses patients. Le plafond d'emploi de cet opérateur baisse de 5 ETP en 2013.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Renforcement du lien armée-Nation, et notamment de la journée « Défense et Citoyenneté », la commission chargée du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale devant faire des propositions en ce sens.

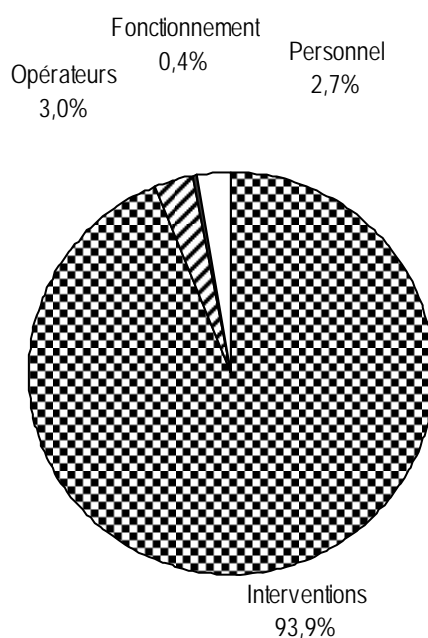
Conformément à l'engagement du Président de la République : préparation à partir de 2013 du centième anniversaire de la Première Guerre mondiale pour en faire un « acte de fraternité et de solidarité européennes », « un moment important pour la Nation, pour l'Europe et pour le monde » (*Partie à rédiger ?*)

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

La réduction spontanée des dépenses liées au vieillissement de la population bénéficiaire des prestations servies contribue à la stabilisation des dépenses globales du budget général.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

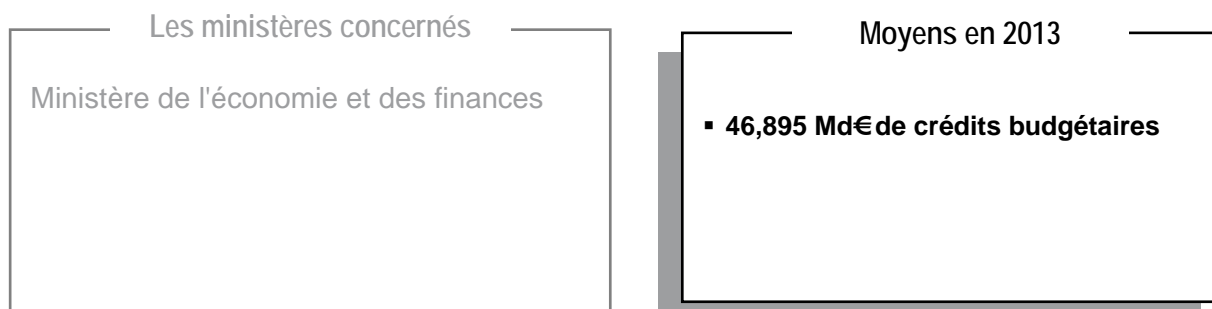
Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (M€)	Crédits en CP (M€)	Emplois État (ETPT)	Emplois opérateurs (ETP)
167 - Lien entre la Nation et son armée	Ministre de la défense	113,9	119,4	1 518	0
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	Ministre de la défense	2 839,3	2 839,3		1 370
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	Premier ministre	109,7	110,0	28	



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- **Demi-part supplémentaire pour les contribuables (et leurs veuves) de plus de 75 ans titulaires de la carte du combattant (270 M€- chiffre pour 2012)**
- **Exonération de la retraite du combattant, des pensions militaires d'invalidité, des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et aux victimes de guerre et de l'allocation de reconnaissance servie aux anciens membres des formations supplétives de l'armée française en Algérie (harkis) et à leurs veuves (200 M€- chiffre pour 2012)**

Charge de la dette et trésorerie de l'Etat



Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
48,8 Md€	46,9 Md€	48,4 Md€	50,9 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

Charge de la dette et trésorerie de l'Etat

- Le programme « Charge de la dette et trésorerie de l'État » regroupe l'essentiel des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État ». Ce programme a pour objet de permettre à l'État d'honorer ses engagements financiers en toutes circonstances, au meilleur coût pour le contribuable et dans des conditions de maîtrise maximale des risques financiers et techniques.
- La charge de la dette pour 2012 pourrait s'établir à un niveau inférieur à 46,7 Md€, soit un niveau inférieur de plus de 2,1 Md€ à celui inscrit dans la loi de finances initiale, en raison du niveau très faible des taux d'intérêts. Pour l'année 2013, la charge de la dette s'établirait à 46,9 Md€, soit une progression très limitée par rapport à la charge 2012. La charge de la dette enregistrerait une augmentation plus soutenue en 2014 et 2015 pour s'établir respectivement à 48,4 Md€ et à 50,9Md€.
- Cette prévision tient compte de la baisse des taux d'intérêt enregistrée au cours des derniers mois. Le scénario retenu reste toutefois prudent, puisqu'il repose sur l'hypothèse d'un retour progressif, au cours des prochaines années, à des conditions normales de marché, ce qui se traduirait par une remontée des taux.

Présentation du programme et hypothèses sous-jacentes à la prévision.

La stratégie du programme consiste à gérer la dette de l'État et sa trésorerie au mieux des intérêts du contribuable et dans les meilleures conditions de sécurité afin que l'État puisse honorer sa signature en toutes circonstances, à tout moment et au meilleur coût.

Les hypothèses retenues pour construire la charge de la dette sont prudentes

Les taux à l'émission de la dette souveraine française enregistrés au cours des derniers mois ont été très favorables. **A la mi-septembre 2012, le taux moyen pondéré à l'émission des titres à court terme s'est établi à 0,11 % et celui des titres à moyen et long termes à 1,99 %.** Ces niveaux historiquement bas marquent une amélioration par rapport aux taux enregistrés en 2011, qui s'établissaient à 0,81 % et à 2,80 % pour les titres à moyen et long termes. Cela résulte de deux principaux facteurs :

- Grâce à la crédibilité de sa politique budgétaire et à la résilience de son économie dans la phase actuelle du cycle, la France bénéficie de la confiance des investisseurs internationaux qui recherchent des titres de qualité pour investir leurs liquidités dans un environnement économique ralenti.
- La politique monétaire accommodante de la BCE (notamment les deux opérations exceptionnelles de refinancement à long terme, les réductions de taux directeurs ainsi que l'annonce récente d'un programme d'«opérations monétaires en prise ferme »¹ ont permis de réduire nettement le niveau des tensions financières), le renforcement de la coordination budgétaire et plus généralement de la gouvernance de la zone euro ont bénéficié à la signature de la France.

Dans ce contexte, les hypothèses de taux retenues pour les années 2013 à 2015 dans le budget triennal de l'État sont prudentes. En effet, dans un contexte de sortie de crise des dettes souveraines, elles reposent sur un scénario de normalisation des marchés monétaires et financiers qui se traduirait par la remontée progressive des taux courts et longs dès l'année 2013. Ainsi, le taux à 10 ans s'établirait en moyenne à 2,9% sur l'année 2013 et continuerait sa progression régulièrement de 25 points de base chaque année pour s'établir à 3,65% en moyenne sur l'année 2015. Pour 2013, ces hypothèses de taux sont supérieures tant aux niveaux des anticipations de marché (taux *forwards*), le taux à 10 ans à horizon d'un an prévalant à la mi-septembre y ressortant à 2,6%, qu'aux prévisions des économistes retracées dans le *Consensus Forecast*, le taux à 10 ans y étant attendu à 2,7% à la fin septembre 2013.

¹ OMT - « *Outright Monetary Transactions* »

Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

Les ministères concernés	Moyens en 2013
<p>Ministère de l'Intérieur</p> <p>Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique.</p>	<p>▪ 60,0 Md€ de concours financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ dont 2,6 Md€ sur la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT) ○ dont 55,7 Md€ de prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales (PSR CT) ○ dont 1,7 Md€ de DGD « formation professionnelle » (mission <i>Travail et Emploi</i>)

Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales pour 2013-2015, y compris DGD formation professionnelle					
		LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
Concours financiers sous enveloppe (yc DGD « formation professionnelle »)		50,5 Md€	50,5 Md€	49,8 Md€	49,0 Md€
Concours hors Enveloppe	dont FCTVA	5,5 Md€	5,6 Md€	5,8 Md€	5,8 Md€
	dont compensations réforme TP	3,8 Md€	3,8 M€	3,8 M€	3,8 M€
Total		59,8 Md€	59,9 Md€	59,4 Md€	58,6 Md€

« Des concours maîtrisés, une péréquation renforcée »

- Stabilisation en 2013 de l'enveloppe normée des concours aux collectivités, représentant un effort de 400 M€ par rapport à l'évolution tendancielle
- Maintien du FCTVA en dehors de l'enveloppe normée, la progression de cette dotation suit l'évolution de l'investissement local (+120 M€)
- Renforcement historique de la péréquation verticale (au sein de la dotation globale de fonctionnement) : + 238 M€ en 2013, soit le doublement de la progression 2012
- Montée en puissance et amélioration de l'efficacité des fonds de péréquation horizontale par le biais d'un ajustement des modalités de fonctionnement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) et par une refonte des fonds de péréquation de la CVAE, mis en œuvre en 2013 pour les départements et pour les régions.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales regroupent les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT - 2,6 milliards d'euros) et les prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales (PSR - 55,7 milliards d'euros), dont 46,2 milliards d'euros sous enveloppe en 2012. S'ajoutent 1,7 Md€ de DGD « formation professionnelle ».

Le périmètre de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales est inchangé et regroupe :

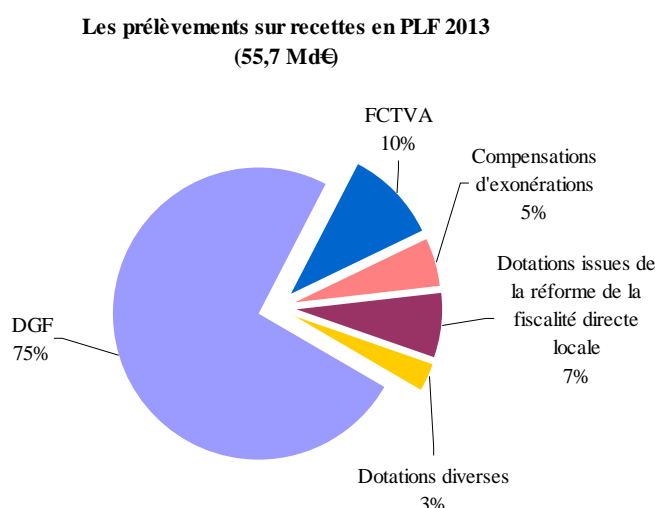
- les PSR, à l'exception du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCVTA) et des dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle¹ (46,2 milliards d'euros en LFI 2012) ;
- la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (2,6 milliards d'euros en LFI 2012) ;
- la dotation globale de décentralisation (DGD) « formation professionnelle » (1,7 milliard d'euros en LFI 2012), retracée sur les missions relatives à l'emploi et à l'alternance.

Cette enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, qui ne comprend pas le FCTVA et les dotations de la réforme de la taxe professionnelle est **stabilisée en 2013, à périmètre constant, au niveau de la loi de finances pour 2012**. Elle baisse ensuite annuellement, à périmètre inchangé, de **750 millions d'euros en 2014 et 2015**.

Non inclus dans cette enveloppe normée, le FCTVA est évalué en PLF 2013 à 5,6 milliards d'euros, soit une progression de 0,1 Md€ en 2013 par rapport à la LFI 2012, compte tenu du niveau des investissements locaux estimés pour 2011-2013. Les trois PSR de compensation de la réforme de la taxe professionnelle sont évalués en PLF 2013 à 3,8 milliards d'euros (comme en LFI 2012).

1. Présentation des prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et de la mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Les **prélèvements sur recettes (PSR)** constituent le principal mode de financement par l'État des collectivités territoriales. La plus importante composante des prélèvements sur recettes est la dotation globale de fonctionnement (41,5 milliards d'euros prévus en 2013).



¹ Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) ; Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) ; Dotation de compensation des produits syndicaux fiscalisés.

La mission « Relations avec les collectivités territoriales » regroupe les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales qui sont inscrits en dotations budgétaires (2,6 milliards d'euros en PLF 2013). Elle comprend quatre programmes qui ont principalement pour objectifs de compenser les charges transférées dans le cadre de la décentralisation (via la dotation générale de décentralisation - DGD) et de soutenir l'effort d'investissement public local :

- le programme « Concours financiers aux communes et groupements de communes » accueille ainsi la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, issue de la fusion en 2011 de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural) à hauteur de 616 millions d'euros en AE et 578 millions d'euros en CP. Il porte également la dotation de développement urbain (DDU) - destinée aux communes les plus défavorisées et au financement de projets d'aménagements urbains répondant à des politiques prioritaires – qui est reconduite à hauteur de 50 millions d'euros. Enfin, ce programme comprend diverses dotations de compensation aux communes et à leurs groupements pour 149 millions d'euros.
- le programme « Concours financiers aux départements » se compose de deux dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD des départements – 269 millions d'euros) et la dotation globale d'équipement (DGE – 224 millions d'euros).
- le programme « Concours financiers aux régions » est constitué de la seule dotation générale de décentralisation (DGD des régions – 905 millions d'euros).
- le programme « Concours spécifiques et administration » regroupe les aides exceptionnelles aux collectivités territoriales, les crédits de dotation globale de décentralisation au titre de compétences transférées concomitamment à plusieurs niveaux de collectivités et les dotations spécifiques aux collectivités d'outre-mer (total de 408 millions d'euros en AE et 430 millions d'euros en CP).

2. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- **Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques**

La maîtrise des concours versés aux collectivités :

La stabilisation des concours de l'État aux collectivités territoriales, hors FCTVA et dotations de compensation de la réforme de la TP, participe à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Par rapport à une hausse tendancielle des concours de l'Etat aux collectivités locales, la stabilisation de l'enveloppe représente un effort de 400 M€.

Cet effort partagé de maîtrise des finances publiques se traduit plus particulièrement en 2013 par :

- une évolution de la DGF à périmètre constant de + 0,3 % (+ 119 M€ par rapport au montant réparti en 2012) ;
- une reconduction en valeur des crédits d'engagement consacrés aux dotations de fonctionnement, d'investissement et de compensation des charges transférées ;
- une minoration des allocations compensatrices d'exonération de fiscalité locale dites « variables d'ajustement » à hauteur de - 119 M€ (par rapport au montant de LFI 2012).

Le renforcement de la péréquation :

Tout d'abord, le PLF 2013 propose un soutien important aux dispositifs de péréquation verticale (c'est-à-dire par les dotations de l'État) en **augmentant leur niveau** et en les **concentrant sur les collectivités les plus défavorisées**.

Le PLF 2013 prévoit un **doublé du rythme d'augmentation** des dotations de péréquation au sein de la DGF en 2013, par rapport aux montants 2012. Ainsi, en 2013, les dotations de péréquation de la DGF augmenteraient de **+238 millions d'euros** par rapport aux montants répartis en 2012 :

- Pour les communes, la **dotation de solidarité urbaine** augmente de **+120 millions d'euros** en 2013 par rapport à 2012 (+ 9 %), la **dotation de solidarité rurale** augmente de **+ 78 millions d'euros** en 2013 par rapport à 2012 (+ 9 %). En outre, la **dotation nationale de péréquation** augmente de **+ 10 millions d'euros** en 2013 par rapport à 2012.
- Pour les départements, la **dotation de péréquation urbaine** et la **dotation de fonctionnement minimale** augmentent globalement de 20 millions d'euros en 2013 par rapport à 2012.
- Pour les régions, la **dotation de péréquation des régions** augmente de 10 millions d'euros en 2013 par rapport à 2012.

En outre, la **péréquation horizontale** (c'est-à-dire en prélevant et redistribuant les ressources fiscales des collectivités) sera renforcée en 2013 à travers la **montée en puissance des fonds de péréquation** entre collectivités et l'ajustement des critères retenus pour une plus grande efficacité :

- **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**. Pour la première année d'application, 150 millions d'euros ont été répartis en 2012. Sont prévus 360 millions d'euros en 2013, puis 570 millions d'euros en 2014 et 780 millions d'euros en 2015 ; en 2016, l'objectif de péréquation est fixé à 2 % des ressources fiscales du bloc communal (soit environ 1 milliard d'euros). En outre, le PLF 2013 procède aux ajustements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité péréquatrice du dispositif. Après une large concertation avec les membres du Comité des finances locales et les associations d'élus, le PLF modifie principalement deux aspects :
 - les modalités de calcul du prélèvement avec la prise en compte d'un critère transversal de charges des collectivités (le revenu par habitant)
 - les modalités de répartition interne à un ensemble intercommunal afin de simplifier les règles de répartition entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres.
- L'année 2013 sera la première année d'application des deux **Fonds de péréquation de la CVAE départementale et régionale**, dont il est proposé que les modalités soient profondément revues en PLF 2013 pour les rendre plus efficaces et les fonder sur des critères justes (évaluation à 50 millions d'euros pour le nouveau fonds CVAE des départements et 26 millions d'euros pour celui des régions).

Il convient par ailleurs de souligner que le présent projet de loi de finances prévoit la reconduction pour la durée du triennal 2013-2015 du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) afin d'apporter un complément de ressources de 500 millions d'euros aux départements.

Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales en loi de finances pour 2013

En millions d'euros ; en autorisations d'engagement (AE)	LFI 2012	PLF 2013 à périmètre constant 2012	Evolution	PLF 2013 à périmètre courant
Prélèvements sur recettes (hors réforme TP et hors FCTVA)	46 239	46 229	0%	46 225
dont dotation globale de fonctionnement (DGF)	41 390	41 509	0%	41 505
Mission Relations avec les collectivités territoriales (hors crédits DGCL et TDIL)	2 590	2 600	0%	2 599
Total PSR CT et crédits budgétaires mission RCT entrant dans l'enveloppe normée des concours de l'Etat	48 828	48 828	0%	48 825
Dotation globale de décentralisation (DGD) Formation Professionnelle (1)	1 702	1 702	0%	1 703
Total enveloppe normée des concours de l'Etat	50 531	50 531	0%	50 528
Total PSR hors enveloppe	9 341	9 452	1%	9 452
dont PSR hors enveloppe issus de la réforme de la fiscalité directe locale	3 834	3 825	0%	3 825
dont Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 507	5 627	2%	5 627
Total concours de l'Etat y compris PSR hors enveloppe et DGD Formation Professionnelle	59 871	59 984	0%	59 980
Crédits mission RCT hors enveloppe : crédits DGCL et subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) (2)	130	22	-83%	22
Total concours de l'Etat PSR CT et mission RCT (hors DGD Formation professionnelle)	58 299	58 303	0%	58 277
dont PSR CT	55 579	55 681	0%	55 678
dont mission RCT	2 720	2 621	-4%	2 621

(1) La DGD Formation Professionnelle est financée à partir de 2013 par une part de 1 453 M€ à partir de la mission « Travail et emploi » (programme 103) et une part de 250 M€ à partir du CAS « Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage » (programme 787)

(2) Cette ligne est complétée traditionnellement lors du débat parlementaire

Conseil et contrôle de l'Etat

Les acteurs concernés

- Conseil d'Etat,
- Conseil économique, social et environnemental,
- Cour des comptes.

Moyens en 2013

- **0,63 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS pensions)**
- **5 712 emplois État (en ETPT)**

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
0,48 Md€	0,49 Md€	0,50 Md€	0,50 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

La mission « Conseil et contrôle de l'État » est au cœur du bon fonctionnement de nos institutions.

Aussi le Gouvernement a-t-il souhaité conforter les juridictions et institutions portées sur cette mission dans l'exercice de leurs missions d'évaluation, de contrôle ou de conseil.

De même, les juridictions inscrites sur cette mission participent au service public de la justice, que le Président de la République et le Gouvernement ont voulu prioritaire pour ce quinquennat, et donc pour le budget triennal 2013-2015.

Ces choix ont des traductions sur le plan budgétaire, puisque globalement la mission connaîtra une croissance de ses effectifs et de la masse salariale sur la période et notamment en 2013, ainsi que des crédits hors masse salariale.

Évolution des emplois en 2013

Conseil d'État et autres juridictions administratives : +40 ETP
Cour des comptes et autres juridictions financières : +18 ETP
Conseil économique, social et environnemental : +0 ETP

1. Présentation de la mission

Le programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » regroupe les moyens affectés au Conseil d'État, aux cours administratives d'appel, aux tribunaux administratifs et à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Ce programme a pour finalité de garantir le respect du droit par l'administration et la protection des citoyens dans leurs relations avec elle.

Le programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » regroupe les moyens affectés à la Cour des comptes, aux chambres régionales et territoriales des comptes et à la Cour de discipline budgétaire et financière. Elles ont pour mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public et contribuent à la mise en œuvre du droit reconnu à la société de demander « compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens « de constater, par eux-mêmes ou par leur représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » (articles 15 et 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

Le programme 126 regroupe les moyens du Conseil économique, social et environnemental.

2. Opérateurs rattachés

Aucun opérateur n'est rattaché à cette mission.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Afin de poursuivre la réduction des délais de jugement des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel et de faire face à l'augmentation constante du nombre de certains contentieux de première importance pour le citoyen (en matière sociale, de logement, ...), il est prévu des créations d'emplois chaque année du budget triennal, dont 40 en 2013. Hors masse salariale, les crédits augmentent en 2013 par rapport à 2012, principalement sous l'effet de la dynamique tendancielle des frais de justice.

Le schéma d'emploi des juridictions financières permettra la création de 18 ETP en 2013. Leurs crédits hors masse salariale seront stabilisés sur la période du triennal. Les moyens prévus pour 2013 doivent permettre aux juridictions financières d'assurer l'ensemble de leurs missions, tout en veillant à la pertinence des interventions et à la rotation régulière des champs de contrôle. Le regroupement des chambres régionales des comptes sera réalisé par redéploiements, à effectifs et moyens constants.

Le budget du CESE connaîtra une augmentation en 2013 (principalement au titre du financement de la caisse des retraites), pour se stabiliser les années suivantes.

Au total, les trois programmes de la mission voient leurs crédits de masse salariale hors CAS augmenter chaque année du budget triennal. Hors masse salariale, les crédits de la mission augmentent en 2013, pour décroître à l'horizon 2015.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

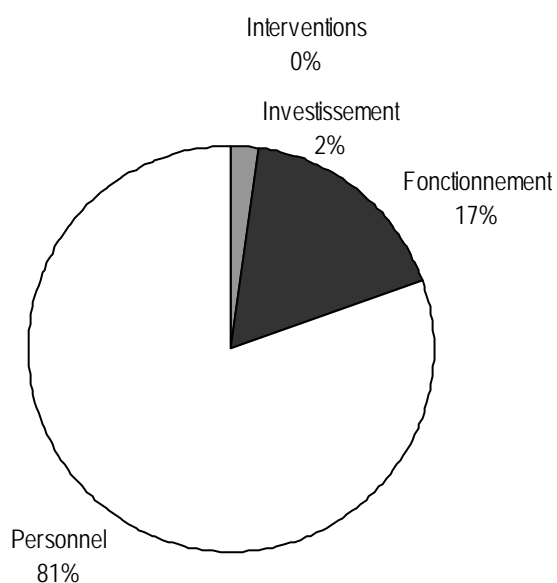
Les institutions et juridictions des trois programmes de la mission poursuivront les chantiers de modernisation engagés ou en déploieront de nouveaux.

Ainsi, pour soutenir les efforts budgétaires accordés, le Conseil d'État s'est engagé dans la modernisation de sa gestion des ressources humaines et le développement de télé-procédures.

Au sein des juridictions financières, un nouveau schéma stratégique des systèmes d'information sera déployé, dans le cadre de la modernisation des méthodes et des outils de contrôle.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (en M€)	Crédits en CP (en M€)	Emplois État	Emplois opérateurs
165 - Conseil d'Etat et autres juridictions administratives	Premier ministre	396	369	3713	-
126 - Conseil économique, social et environnemental	Premier ministre	39	39	159	-
164 - Cour des comptes et autres juridictions financières	Premier ministre	219	218	1840	-



Culture

Les ministères concernés

Ministère de la culture et de la communication

Moyens en 2013

- **2,63 Md€ de crédits budgétaires** (y compris CAS pensions)
- **10 928 emplois État** (en ETPT)
- **15 184 emplois dans les opérateurs** (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
2,54 Md€	2,43 Md€	2,38 Md€	2,35 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« La jeunesse et la création au cœur de l'action culturelle »

Le budget 2013 de la mission Culture traduit les priorités du gouvernement

- La double priorité donnée par le Président de la République à la jeunesse et à l'éducation se concrétisera dès 2013 :
 - un **plan d'éducation artistique et culturelle sera lancé**, doté de moyens nouveaux, dans le cadre d'une large concertation
 - Les **effectifs** des écoles d'enseignement supérieur en art et en architecture **seront renforcés** et leurs **budgets seront préservés**.
- La **vitalité de la création artistique**, autre priorité de la Ministre de la culture et de la communication, **sera encouragée** par la préservation des interventions de l'État à destination du spectacle vivant et des arts plastiques.
- Pour financer ces priorités et contribuer au redressement des comptes publics, les grands projets culturels annoncés par le précédent gouvernement sans être financés seront abandonnés ou, pour certains, redimensionnés ou reportés.
- La **politique d'investissement de l'Etat**, en matière culturelle, **sera rééquilibrée en faveur des régions**, notamment au travers du maintien de la capacité d'engagements en faveur des monuments historiques.

Évolution des emplois en 2013

Les effectifs portés par la mission « Culture » diminueront en 2013 de 15 ETP à champ constant (soit un taux d'effort de 0,1%)

1. Présentation de la mission

Depuis sa création en 1959, le ministère chargé de la culture et de la communication a pour mission de « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France »

La mission « Culture » traduit cet objectif dans les domaines de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel (programme 175), le soutien à la création artistique (programme 131), l'enseignement et l'éducation artistiques et culturels et la transmission des savoirs (programme 224).

Cette politique, qui doit être menée en concertation toujours plus étroite avec les collectivités locales et le secteur privé et associatif, s'appuie sur l'action propre du ministère et de ses opérateurs, ainsi que sur les très nombreuses structures et réseaux actifs sur l'ensemble du territoire.

2. Opérateurs rattachés

Les objectifs de la mission « Culture » sont relayés par près de 80 opérateurs présents dans tous les champs d'action du ministère, qu'il s'agisse de musées nationaux (Louvre, Quai Branly) et de monuments (Arc de triomphe, Mont St Michel), de théâtres et d'opéras (Comédie Française, Opéra national de Paris) ou encore d'établissements d'enseignement supérieur (écoles d'art et d'architecture en régions).

Ils contribueront à l'effort de maîtrise des dépenses publiques en fonction de leurs capacités. Ainsi, les subventions de fonctionnement de la majorité des opérateurs diminueront, de manière différenciée, de 1 ou 2,5 % en 2013, tandis que dans le réseau d'enseignement supérieur du ministère, au contraire, les moyens seront maintenus. Dans le même temps, les opérateurs de la mission « Culture » supprimeront 31 emplois (soit un taux d'effort global de 0,3 %) ; cette évolution nette intègre toutefois les créations d'emplois dans le secteur prioritaire des établissements d'enseignement supérieur du ministère ainsi que celles qui sont liées à l'ouverture du MuCEM à Marseille et du musée Picasso.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

La volonté du Président de la République de faire de la jeunesse et de l'éducation les grandes priorités de ce quinquennat se concrétise dans plusieurs actions portées par la mission « Culture ». Ainsi, dès 2013, les moyens alloués à l'éducation artistique et culturelle seront, après une large concertation associant les autres départements ministériels et les collectivités locales, renforcés. Dans les écoles d'enseignement supérieur en art et en architecture, les effectifs seront renforcés et les budgets préservés.

Le soutien affiché au secteur de la création se traduira par la préservation des dépenses d'intervention à destination du spectacle vivant et des arts plastiques.

Dans le secteur du patrimoine, priorité est donnée aux monuments historiques, dont le niveau d'engagement sera maintenu et à l'achèvement, dans le calendrier prévu, des grands projets engagés, en vue d'assurer leur ouverture en 2013 et 2014 et de les doter des moyens de fonctionnement nécessaires : le MUCEM, le centre des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, la Philharmonie de Paris ou encore le musée Picasso. Les schémas directeurs de travaux de monuments historiques emblématiques, comme le Grand Palais ou le château de Versailles, seront poursuivis.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

La participation de la mission « Culture » à l'effort de redressement des comptes publics passe d'abord par l'abandon de plusieurs grands projets, annoncés ou mis à l'étude par le précédent gouvernement, mais sans financement. Sont notamment concernés les projets de la Maison de l'histoire de France (0,2 M€ de dépenses évitées sur le triennal dont 160 M€ au titre des investissements et 15 M€ de frais de fonctionnement par an en rythme de croisière), du musée de la photo à Paris (l'hôtel de Nevers). D'autres projets, comme la Tour Médicis à Clichy-Montfermeil, ou la construction d'une salle supplémentaire pour la Comédie française, seront repensés.

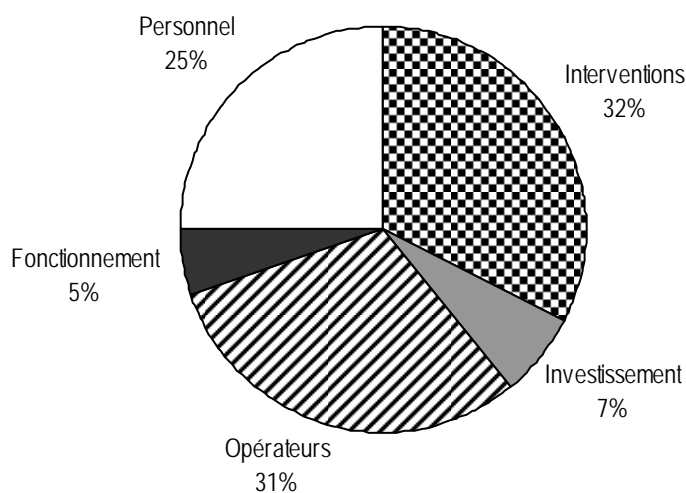
Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication définira son plan de modernisation de l'action publique à la lumière des nouvelles orientations décidées par le gouvernement. Il s'appuiera, pour la définition et le suivi de son plan de modernisation, sur la démarche du comité de modernisation initiée en interne. La mutualisation des fonctions supports devra, par exemple, être poursuivie.

Enfin, les opérateurs de l'État financés par la mission « Culture » verront en 2013 leurs subventions diminuer de 20 M€ par rapport à 2012, soit d'environ 2 %. Cette baisse s'accompagnera d'économies sur les dépenses de fonctionnement courant, mais aussi de prélèvements exceptionnels sur leur trésorerie pour certains opérateurs disposant des marges de manœuvres suffisantes.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

(en M€)

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
131 – Création	Ministre de la culture et de la communication	751,4	774,9		3 595
175 – Patrimoines	Ministre de la culture et de la communication	760,5	775,9		8 650
224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Ministre de la culture et de la communication	1 065,3	1 077,5	10 928	2 939



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- Taux de TVA de 2,10 % sur les 140 premières représentations de certains spectacles (90 M€)
- Crédit d'impôt sur les sociétés pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (59 M€)
- Crédit d'impôt sur les sociétés pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (50 M€)
- Pour rappel : TVA à 5,5% sur le livre (LFR du 16 août 2012)

Défense

Les ministères concernés	Moyens en 2013
Ministère de la défense	<ul style="list-style-type: none">▪ 38,2 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS pensions)▪ 283 735 emplois État (en ETPT)▪ 4 805 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
30,35 Md€	30,15 Md€	30,15 Md€	30,15 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

Stabilisation des ressources et poursuite de la rationalisation

- La politique de défense a pour objectif de garantir à la France la protection de sa souveraineté et de ses intérêts. L'évolution récente du contexte international et la situation des finances publiques justifient une adaptation de l'outil de défense. D'ici à la fin de l'année 2012, un nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale définira les priorités stratégiques de la France. Il servira de base à l'élaboration d'une loi de programmation militaire qui sera présentée au Parlement avant l'été 2013.
- Dans un contexte budgétaire très contraint, la mission « Défense » a participé à l'effort collectif de maîtrise des dépenses publiques. Conformément à la volonté du Président de la République, la trajectoire de la mission « Défense » (stabilisée entre 2013 et 2015 à 30,15 Md€ hors pensions) est parallèle à celle du budget de l'État. Si l'on tient compte des recettes extra-budgétaires (cession de fréquences hertziennes et de biens immobiliers), les ressources de la mission s'élèveront à 31,4 Md€ en 2013, soit une stabilité par rapport à 2012.
- Cette dotation permet de préserver, en 2013, l'activité et l'équipement des forces. Ainsi, le niveau des dépenses d'équipement (modernisation des matériels et maintien en conditions opérationnelles, infrastructures, études et dissuasion) reste stable entre 2012 et 2013 à 16 Md€.
- La stabilisation de l'enveloppe de la mission « Défense » nécessite néanmoins un effort conséquent sur certaines commandes d'équipement et opérations d'infrastructures pour faire face à la dynamique des paiements ainsi qu'une stricte maîtrise de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement.
- Le renforcement de la fonction « connaissance et anticipation » entamé depuis 2009 se poursuivra en 2013.

1. Présentation de la mission

La politique de défense a pour objectif de permettre à la France de faire face aux exigences de sa sécurité et de sa défense dans un contexte international caractérisé par la multiplication des crises et la diversification des menaces.

L'adaptation du dispositif de défense à l'évolution des menaces, dans un esprit d'efficacité des moyens, se poursuivra en 2013 dans la continuité des réformes engagées depuis 2009.

Ainsi, en 2013, le dispositif français permanent stationné hors de métropole se stabilisera (participation à l'OTAN, reconfiguration des forces pré-positionnées, réduction des forces de souveraineté outre-mer). En métropole, les mesures de rationalisation seront consolidées, notamment s'agissant des applications informatiques, des emprises immobilières ou encore de l'ajustement du format de l'administration centrale.

Concernant les effectifs, la trajectoire de déflation vers la cible de 54 000 sera conforme à la loi de programmation 2009-2014. Combinée à un mouvement de « dépyramidage » de la structure de ses effectifs, cette réduction de postes permettra au ministère de la défense de respecter strictement les enveloppes de crédits de masse salariale allouées.

Un effort sera consenti pour renforcer l'activité opérationnelle des forces et la disponibilité du matériel. La modernisation des équipements militaires restera une priorité. Les armées accueilleront ainsi plusieurs matériels nouveaux (Tigre, VBCI, NH90). En outre, des engagements sont prévus, tels que le missile MMP, le ravitailleur MRTT ou les bâtiments BSAH.

2. Opérateurs rattachés

Les principaux opérateurs de la mission sont des établissements intervenant dans le domaine de la recherche et de la formation (École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement ENSIETA, École nationale supérieure de techniques avancées ENSTA, Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace ISAE, Office national d'études et de recherches aérospatiales ONERA, École polytechnique), des musées (musée de l'Air et de l'Espace, musée national de la Marine, musée de l'Armée), l'établissement de production et de communication audiovisuelle de la défense (ECPAD) et le service hydrographique de la marine (SHOM).

Ces opérateurs interviennent principalement dans le domaine de la formation et de la recherche. Leur plafond d'emplois baissera de 25 ETP en 2013.

Le ministère de la défense participe au programme d'investissements d'avenir qui a pour objectif de préparer la France aux enjeux de demain. C'est dans ce cadre que 1,5 Md€ sera consacré à la recherche aéronautique, l'opérateur retenu pour sa mise en œuvre étant l'ONERA. La prévision de décaissement pour 2013 s'établit à 275 M€.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

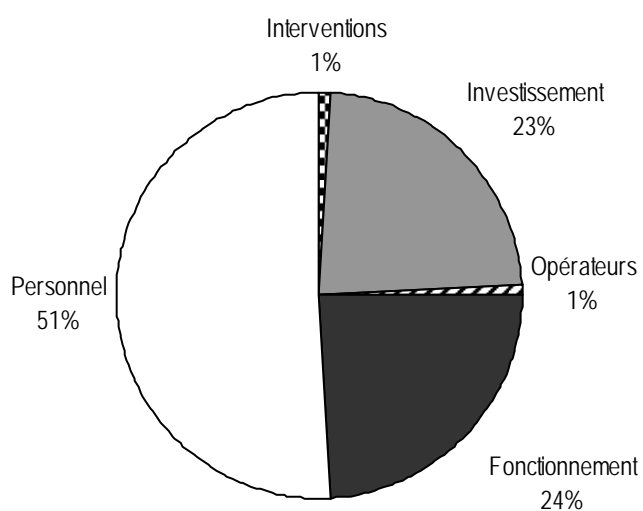
Préservation de l'outil de défense avec une stabilisation des ressources de la mission dans le contexte de la préparation d'un nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et d'une loi de programmation militaire 2014-2019.

Retrait des forces combattantes d'Afghanistan d'ici fin 2012 puis départ progressif de 1 000 militaires français au cours de l'année 2013 en fonction du désengagement logistique et du retrait des matériels.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques
 - réduction des effectifs de 7 162 ETP ;
 - réduction de 7% des dépenses de fonctionnement « support » (i.e. à l'exclusion des dépenses de fonctionnement liées à l'activité opérationnelle).

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (M€)	Crédits en CP (M€)	Emplois État (ETPT)	Emplois opérateurs (ETP)
144 – Environnement et prospective de la politique de défense	Ministre de la défense	1 987	1 909	8 820	3 626
146 – Équipement des forces	Ministre de la défense	10 085	10 969	11 532	0
178 – Préparation et emploi des forces	Ministre de la défense	23 059	22 433	250 223	0
212 – Soutien de la politique de défense	Ministre de la défense	3 513	2 852	13 160	1 179



Direction de l'action du Gouvernement

Les ministères concernés	Moyens en 2013
Services du Premier ministre	<ul style="list-style-type: none">▪ 1,16 Md€ de crédits budgétaires▪ 3 629 emplois État (en ETPT)▪ 640 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
1,10 Md€	1,10 Md€	1,08 Md€	1,08 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

Au cœur du pilotage de l'action gouvernementale et territoriale

La mission « Direction de l'action du Gouvernement » regroupe les moyens des services rattachés au Premier ministre.

Ces moyens, financiers et humains, permettent au Premier ministre d'exercer le pilotage de l'action gouvernementale, en assurant la coordination interministérielle, en suivant l'exécution des lois et la transposition des directives européennes dans le droit national. Ils améliorent la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'État, grâce au travail de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et de la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC). Ils garantissent la protection des droits et libertés, à travers l'action exercée par les principales autorités administratives indépendantes (CNIL, CSA, Défenseur des droits, etc.). Enfin, ils assurent la modernisation de l'organisation des services interministériels déconcentrés des administrations de l'État, et l'amélioration leur gestion, au service des citoyens dans les territoires.

La mission contribuera néanmoins à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, par une réduction de ses effectifs de 24 ETP en 2013 et une réduction de ses dépenses : communication (réduction de 5 %), subventions et interventions (réduction de plus de 10 %). Ces efforts concerneront également les autorités indépendantes, avec une baisse de 3 % de leurs crédits par rapport à 2012. Enfin, le renforcement des moyens de l'ANSSI et la mise en place du réseau interministériel de l'État (RIE) sont réalisés par transfert d'emplois et de crédits depuis les autres ministères.

1. Présentation de la mission

La mission « Direction de l'action du Gouvernement » regroupe en premier lieu les crédits et les emplois des entités rattachées aux services du Premier ministre, assurant, d'une part, les fonctions d'assistance au Premier ministre dans son rôle de pilotage de l'action gouvernementale (secrétariat général du Gouvernement, secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, secrétariat général des affaires européennes, ...) et, d'autre part, les fonctions de soutien du Premier ministre dans les rôles que lui confère la Constitution (direction des services administratifs et financiers, ...).

La mission inclut également les effectifs et les moyens mutualisés des administrations territoriales de l'État, rattachés depuis 2011 aux services du Premier ministre (directions départementales interministérielles, secrétariats généraux aux affaires régionales).

Enfin, la mission regroupe les effectifs et les moyens des principales autorités administratives indépendantes œuvrant dans le champ de la protection des droits et libertés (Défenseur des droits, Conseil supérieur de l'audiovisuel, Commission nationale de l'informatique et des libertés, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, ...).

2. Opérateurs rattachés

Six opérateurs sont rattachés au programme « Coordination du travail gouvernemental » : la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, la Chancellerie de l'ordre de la Libération, l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), le Centre interministériel de formation antidrogue (CIFAD) et l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

Ces opérateurs, de taille très variable, représentent 640 ETP en PLF 2013 ; ils sont principalement financés par des subventions pour charges de service public allouées par l'État, qui représentant un montant total de 46,6 millions d'euros. Ces opérateurs participeront en 2013 à l'effort de maîtrise des emplois publics, en supprimant au total 7 ETP.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Par son objet même, la mission « Direction de l'action du Gouvernement » participe quotidiennement à la mise en œuvre des orientations et des priorités définies par le Premier ministre.

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) poursuit sa montée en puissance : face à la recrudescence des attaques et des menaces sur les systèmes d'information (SI), l'ANSSI met en œuvre un plan d'action en faveur du renforcement de la sécurisation des SI de l'État et des opérateurs d'importance vitale, destiné à renforcer les moyens opérationnels de détection, d'intervention et de réponse à ces différentes menaces.

Par ailleurs, 2013 verra la création du réseau interministériel de l'État (RIE), qui a vocation à regrouper l'ensemble des réseaux existants sur un périmètre d'environ 17 000 sites. Ce projet s'inscrit dans un objectif d'optimisation et de mutualisation renforcées, consistant à favoriser les échanges interministériels, garantir la continuité et la qualité de service, ainsi que la maîtrise des coûts informatiques.

Enfin, la réforme de l'administration territoriale, qui a consacré les directions départementales interministérielles comme échelon de service public de proximité et de mise en œuvre des politiques publiques, se poursuivra sur des bases renouvelées. L'administration territoriale de l'État, dont une partie des moyens mutualisés sont regroupés sur la mission « Direction de l'action du Gouvernement » (programme 333) fera l'objet d'un bilan des réformes conduites sous le précédent Gouvernement.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

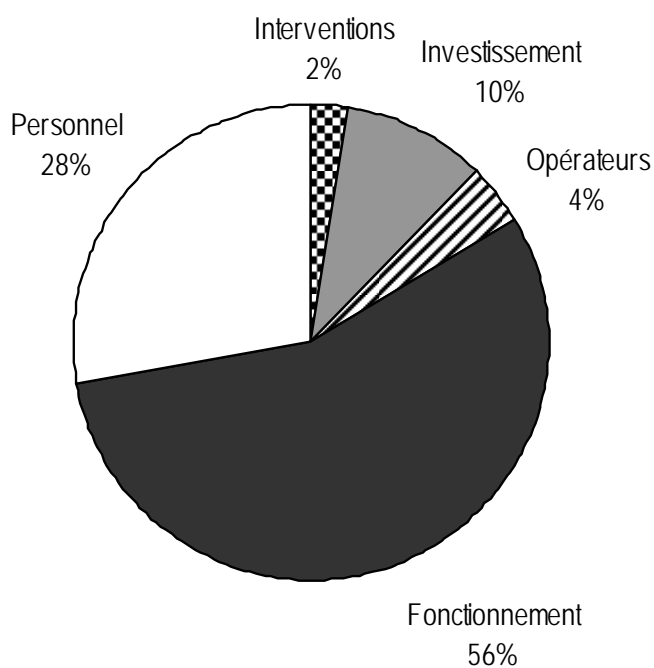
La mission « Direction du Gouvernement » contribuera à l'effort de maîtrise des effectifs de l'État en supprimant 24 ETP en 2013.

Par ailleurs, de nombreuses lignes de dépenses seront en diminution en 2013, conformément aux orientations du Premier ministre : dépenses de communication (réduction de 5 %), subventions et interventions (réduction de plus de 10 %). Les autorités indépendantes participeront elles aussi à l'effort de redressement, avec une baisse de 3 % de leurs crédits par rapport à 2012.

Enfin, le renforcement des moyens de l'ANSSI et la mise en place du RIE sont réalisés par transfert d'emplois et de crédits depuis les autres ministères.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (M€)	Crédits en CP (M€)	Emplois État (ETPT)	Emplois opérateurs (ETP)
Coordination du travail gouvernemental	Premier ministre	506	511	2 048	640
Protection des droits et libertés	Premier ministre	80	92	744	-
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Premier ministre	618	558	837	-



Écologie, développement et aménagement durables

Les ministères concernés	Moyens en 2013
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	<ul style="list-style-type: none">▪ 8,38 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS pensions)▪ 38 566 emplois État (en ETPT)▪ 18 001 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
8,00 Md€	7,64 Md€	7,28 Md€	7,08 Md€

Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Réussir la transition écologique »

- Maintenir l'effort budgétaire en faveur de la biodiversité et créer une Agence nationale de la biodiversité pour venir en appui aux collectivités locales, aux entreprises et aux associations.
- Améliorer la qualité de l'air en renforçant les moyens qui y sont consacrés et en augmentant la TGAP sur les polluants atmosphériques.
- Donner la priorité au développement des énergies renouvelables, par la pérennisation du fonds chaleur de l'ADEME.
- Améliorer la prévention des risques technologiques et naturels en assurant la montée en charge des plans de prévention des technologiques et en étendant le périmètre des interventions du Fonds de prévention des risques naturels majeurs.
- Poursuivre le développement d'une politique de transports intermodale et assurer l'entrée en vigueur de l'écotaxe poids lourds.
- Donner la priorité à l'entretien des infrastructures de transport existantes, en particulier du réseau routier national, et à l'amélioration du service, en particulier des trains du quotidien.
- Promouvoir une politique maritime d'ensemble intégrant le développement de la pêche et de l'aquaculture.
- Renforcer l'incitation à l'acquisition de véhicules propres, en particulier électriques et hybrides, et durcir les malus pour les véhicules les plus émetteurs de CO₂
- Contribuer au redressement des comptes publics par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la participation à l'effort de stabilisation des effectifs de l'Etat.

Évolution des emplois en 2013
Participation à l'effort de stabilisation des emplois publics à hauteur de -614 emplois.

1. Présentation de la mission

La mission « Écologie, développement et aménagement durables » rassemble une part importante des activités du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). Ses programmes concourent à la réussite de la transition écologique, dont la feuille de route a été établie au lendemain de la Conférence environnementale.

Y sont retracés les moyens dédiés aux politiques de l'eau et de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique et de la qualité de l'air, ainsi qu'aux actions de prévention des risques naturels et technologiques et de contrôle de la sûreté nucléaire. La mission couvre enfin la politique des transports (infrastructures, services, sécurité) et la politique maritime (y compris la pêche).

Près de 40 opérateurs concourent à la mise en œuvre des politiques du ministère de l'écologie : Agence de financement des infrastructures de France (AFITF), Voies navigables de France (VNF), Météo-France, Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) etc. Une partie de la mission est mise en œuvre par des organismes délégataires de prérogatives régaliennes comme l'Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF - opérateur de l'État) et l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF - autorité administrative indépendante). Elle s'appuie aussi sur les entreprises publiques de transport (la SNCF et la RATP).

2. Opérateurs rattachés

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) voit sa capacité d'intervention maintenue sur le triennal 2013-2015, la priorité étant donnée aux actions mises en œuvre dans le cadre du Fonds chaleur et du Plan déchets.

Afin d'améliorer l'efficacité de l'action des opérateurs en matière de politique de biodiversité, il est envisagé de revoir l'organisation des parcs nationaux et de confier à l'Agence des aires marines protégées (AAMP) la coordination de la gestion des sites de l'ensemble du réseau Natura 2000 en mer.

En matière de transports, avec l'entrée en vigueur au mois de juillet 2013 de l'écotaxe sur les poids-lourds circulant sur le réseau routier non concédé et la hausse de la redevance domaniale, l'Agence de financement des infrastructures de France (AFITF) est désormais dotée d'un financement pérenne.

Le nouveau statut de Voies navigables de France entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013 : les quelques 4000 agents des services de navigation de l'État, jusqu'alors mis à sa disposition, lui sont affectés, lui donnant ainsi la maîtrise de l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Les priorités du Gouvernement en matière de développement durable ont été définies par la Conférence environnementale tenue les 14 et 15 septembre 2012. Elles concernent au premier chef la transition énergétique, qui fera l'objet d'un débat national, et la préservation de la biodiversité. Seront également ouverts de nouveaux chantiers en matière de fiscalité écologique, de lien entre santé et environnement et de gouvernance écologique.

La priorité donnée à la biodiversité sur le triennal permettra de mettre en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 et les orientations de la future loi-cadre sur la biodiversité. Les moyens des Agences de l'Eau et de l'ONEMA seront ajustés afin que la France se mette en conformité avec la Directive cadre sur l'eau et atteigne le bon état de 66% des masses d'eau d'ici 2015.

La politique de lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air est poursuivie et amplifiée. Il est notamment prévu de pérenniser et de durcir le barème du malus écologique, en contrepartie de bonus renforcés pour les véhicules électriques et hybrides. La TGAP sur les polluants atmosphériques sera augmentée.

Dans le domaine des transports, la priorité est donnée à l'entretien des réseaux existants et à l'amélioration du service plutôt qu'au lancement de nouvelles infrastructures. En matière ferroviaire en particulier, l'accent est mis sur les trains du quotidien, et en matière routière, sur l'entretien du réseau routier national. La pertinence du lancement des autres projets de LGV mentionnés dans le projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT) sera réexaminée, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la priorisation des besoins.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

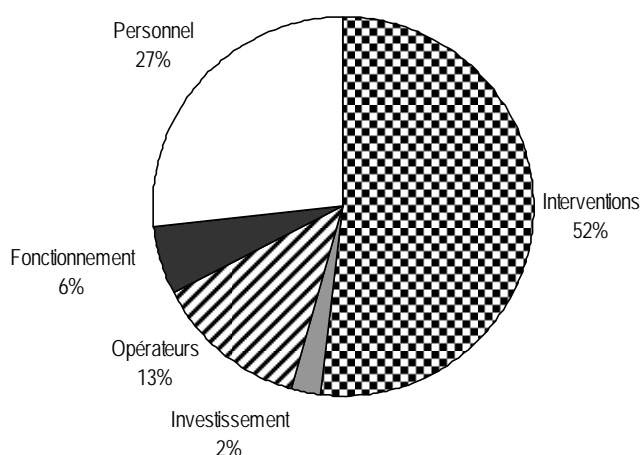
Le MEDDE contribuera à l'effort de stabilisation des effectifs de l'Etat et de diminution de ses dépenses de fonctionnement.

Les opérateurs de la mission participent également à l'effort de maîtrise des finances publiques en procédant à des réductions d'effectifs (- 318 ETP en 2013) et en participant à l'effort transversal de réduction des dépenses de fonctionnement.

La priorisation des projets de développement des infrastructures et le développement des recettes pérennes de l'AFITF permettront de diminuer la subvention de l'Etat à cette agence à horizon 2016 en parallèle d'une montée en charge des recettes de l'écotaxe sur les poids lourds. Une première étape est franchie en 2013 (de 1030 M€ en 2012 à 700 M€ en 2013).

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
203 - Infrastructures et services de transports	Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	4 049	4 074		4 715
205 - Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	195	194		259
170 - Météorologie	Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	216	216		3 310
113 - Paysages, eau et biodiversité	Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	280	279		5 483
159 - Information géographique et cartographique	Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	96	96		1 707
181 - Prévention des risques	Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	370	285	363	1 524
174 - Énergie, climat et après-mines	Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	682	688		496
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	2 496	2 547	38 203	507



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- **Crédit d'impôt « développement durable » (650 M€)**
- **Exonération de taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel des ménages et des réseaux de chaleur (253 M€)**

Economie

Les ministères concernés

Ministère de l'économie et des finances
Ministère du commerce extérieur
Ministère du redressement productif
Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme

Moyens en 2013

- **1,80 Md€ de crédits budgétaires** (y compris CAS pensions)
- **12 999 emplois État** (en ETPT)
- **3 370 emplois dans les opérateurs** (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
1,59 Md€	1,56 Md€	1,53 Md€	1,52 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Redressement productif et croissance durable »

La mission « Economie » porte les financements visant à favoriser l'emploi, la compétitivité des entreprises, le développement des exportations et l'attractivité du territoire. Ces financements permettent également de garantir la protection et la sécurité des consommateurs.

Au sein de cette mission, le Gouvernement a donné la priorité à la compétitivité des PME, à l'innovation, à l'attractivité du territoire, et au soutien à l'export.

Ainsi, les moyens d'Oséo seront préservés en vue de son intégration à la Banque publique d'investissement (BPI), de même que les moyens des opérateurs favorisant l'attractivité française (AFII, Atout France) et l'internationalisation des entreprises (Ubifrance). Ce dernier sera étroitement associé à la BPI. De plus, les moyens du redressement productif seront concentrés sur les actions de soutien à la compétitivité hors-prix des PME et des ETI, et les missions de la Banque de France de surveillance du secteur bancaire et monétaire et de protection du consommateur (lutte contre le surendettement) seront renforcées sans surcoût grâce à un plan d'optimisation de ses coûts internes.

La mission affiche au total une réduction de ces moyens en 2013, par rapport au budget 2012 d'environ 2%. Cette baisse est rendue possible par une diminution des emplois (-150 équivalents temps plein en 2013), une diminution des dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement portées par la mission de plus de 5 %, et des efforts des opérateurs de la mission équivalents à ceux consentis par l'État pour réaliser des économies sur la masse salariale, les dépenses de fonctionnement et les dispositifs d'intervention qui se traduira notamment en 2013 par une baisse de 2,1 % des subventions pour charges de service public et de 10 % des crédits d'intervention des opérateurs de la mission.

1. Présentation de la mission

La mission « Économie » a pour objectif de favoriser la mise en place d'un environnement propice à une croissance durable et équilibrée de l'économie française ainsi qu'au redressement productif de la France.

Les politiques conduites dans le cadre de cette mission visent à favoriser l'emploi, la compétitivité des entreprises et le développement des exportations et à garantir la protection et la sécurité des citoyens et des consommateurs. Parallèlement, elles cherchent à promouvoir le territoire français, d'une part, auprès des sociétés étrangères susceptibles de s'y implanter et, d'autre part, dans le cadre de l'activité touristique.

Ces politiques, développées de manière complémentaire au sein de la mission sont retracées dans les trois programmes : « Développement des entreprises et du tourisme », « Statistiques et études économiques », « Stratégie économique et fiscale ».

Le programme « Développement des entreprises et du tourisme » regroupe les instruments de soutien aux entreprises, notamment en direction des PME, des secteurs de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des services et du tourisme. Il assure la garantie d'une concurrence saine entre les acteurs économiques et la protection des consommateurs.

Le programme « Statistiques et études économiques » vise à produire, traiter et présenter les informations de cadrage nécessaires à l'élaboration des politiques économique et financière. Il regroupe les moyens de l'INSEE.

Le programme « Stratégie économique et fiscale » regroupe les moyens budgétaires permettant la définition et la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre national, international et européen ainsi que l'élaboration de la législation fiscale.

2. Opérateurs rattachés

Les dotations allouées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre des objectifs de la mission « Économie » représentent environ 10 % des crédits de la mission, soit 180 millions d'euros de subventions pour charges de service public. Les principaux opérateurs contribuant à la mission sont :

- Ubifrance, qui a pour mission d'accompagner le développement international des entreprises françaises en réalisant ou coordonnant toutes les actions d'information, de formation, de promotion, de coopération technique, industrielle et commerciale et de volontariat international ;
- Atout France, chargé de la promotion et du développement touristique de la France ;
- L'AFII a pour objectif de favoriser l'investissement en France par des investisseurs étrangers, permettant ainsi la création d'emplois.
- Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) qui réalise des études, des recherches et des prestations relatives à la qualité et à la sécurité des produits industriels, apporte son concours aux tâches de normalisation et de certification, et contribue au développement de la marque « NF », en tant qu'organisme mandaté par l'Association française de normalisation (AFNOR).

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Les activités du groupe Oséo, et notamment les activités de garanties et de financements pour les PME et ETI, seront intégrées à la Banque publique d'investissement (BPI). La BPI constituera un point d'entrée privilégié pour les entreprises en matière de financement (fonds propres, cofinancement et garanties) à la fois pour leur développement, leur innovation et leur internationalisation.

La création de commissaires au redressement productif et la mobilisation des agences publiques contribuent au renforcement de la compétitivité des entreprises et de l'économie française.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

Les crédits de la mission connaîtront une diminution de l'ordre de 34 M€ en 2013, par rapport au budget 2012, hors contribution au CAS Pensions et à périmètre équivalent, soit -2,14 %.

Cette diminution reflète la contribution des services rattachés à cette mission à l'effort de stabilisation des emplois publics, qui se traduira par une diminution de -148 équivalents temps plein en 2013. L'évolution positive de la masse salariale, en augmentation de 1,9 % par rapport au budget 2012, est liée essentiellement à la mise en œuvre du nouveau cadre d'emplois des enquêteurs de l'INSEE, en application de la politique de résorption des emplois précaires dans la sphère publique.

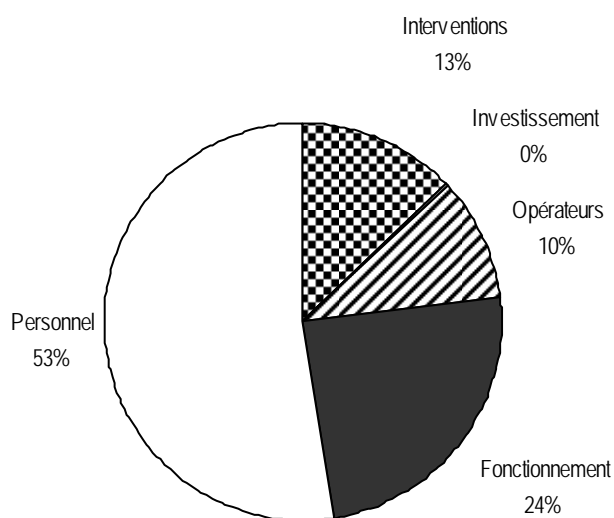
Les dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement portées par la mission diminueront pour leur part de près de 5,2 % en crédits de paiement par rapport au budget 2012, à périmètre équivalent ; cette évolution traduit les efforts de rationalisation du fonctionnement des services des ministères économique et financier, et d'optimisation des dispositifs d'intervention.

Les opérateurs de la mission mettront en œuvre des efforts équivalents à ceux consentis par l'État pour réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement et les dispositifs d'intervention, et apporter ainsi leur contribution au redressement des comptes publics.

Cet effort se traduira notamment en 2013 par une baisse de 2,1 % des subventions pour charges de service public et de 10 % des crédits d'intervention des opérateurs de la mission. Une diminution de 2 % des effectifs des opérateurs sous plafond sera par ailleurs réalisée en 2013.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (en M€)	Crédits en CP (en M€)	Emplois État	Emplois opérateurs
134 - Développement des entreprises et du tourisme	Ministre de l'économie et des finances	833	838	5 256	3 370
220 - Statistiques et études économiques	Ministre de l'économie et des finances	456	455	5 833	-
305 - Stratégie économique et fiscale	Ministre de l'économie et des finances	509	509	1 910	-



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- **Taux de TVA de 7 % applicable aux ventes réalisées dans les cafés et restaurants et destinées à une consommation immédiate, à l'exception des ventes de boissons alcooliques : 3 080 M€**
- **Taux de TVA de 7 % pour la fourniture de logements dans les hôtels : 890 M€**
- **Taux de TVA de 7 % applicable à la fourniture de logement dans les terrains de camping classés : 210 M€**

Enseignement scolaire

Les ministères concernés

Ministère de l'éducation nationale

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Moyens en 2013

- **64,01 Md€ de crédits budgétaires**
(y compris CAS pensions)
- **970 031 emplois État (en ETPT)**
- **4 445 emplois dans les opérateurs**
(en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
45 ,40 Md€	45,70 Md€	46,10 Md€	46,58 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

La refondation de l'École de la République

Le budget triennal reflète la priorité accordée à l'École :

- Dans le cadre de la création de 60 000 emplois en faveur de l'enseignement sur la période du quinquennat, création en 2013 de 8 781 emplois dans l'enseignement scolaire et de 230 emplois dans l'enseignement technique agricole, permettant de remplacer tous les départs à la retraite dans le premier et le second degré et de reconstruire une formation initiale et continue de qualité pour les enseignants, grâce à la mise en place des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation
- Ces emplois s'ajoutent aux 6.778 ETP créés à la rentrée 2012
- Création de 6 000 emplois d'avenir professeur en 2013, qui permettront à des étudiants boursiers de poursuivre leurs études tout en acquérant une expérience professionnelle en vue d'intégrer l'enseignement
- Une meilleure prise en charge des enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire grâce à l'augmentation du nombre d'auxiliaires de vie scolaire.

La concertation pour la refondation de l'École définira les orientations permettant de :

- développer le numérique à l'école à travers les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) ;
- améliorer les rythmes scolaires ;
- relancer l'éducation prioritaire et lutter contre le décrochage scolaire ;
- construire un grand service public de l'orientation ;
- prévenir la violence au sein des établissements scolaires.

Évolution des emplois en 2013

La priorité accordée à l'École se traduit par la création de 8 781 emplois au ministère de l'éducation nationale et de 230 emplois dans l'enseignement technique agricole (dont 30 dans les Etablissements publics locaux d'enseignement).

1. Présentation de la mission

L'école doit permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances et les compétences dont il a besoin pour poursuivre des études supérieures ou s'insérer dans le monde du travail. Elle vise à créer des conditions propices au développement de sa personnalité et à l'apprentissage de la citoyenneté.

La mission concourt à la scolarisation de plus de 12 millions d'élèves dans l'enseignement général et technique (dont l'enseignement technique agricole), public et privé, et emploie près de la moitié des agents de l'État (près d'un million d'agents).

Deux objectifs majeurs sont assignés à l'école : aucun jeune ne doit sortir du système éducatif sans qualification reconnue, et 80 % d'une génération doivent accéder au niveau baccalauréat.

Dans la continuité des mesures de réparation prises pour la rentrée 2012, le budget 2013 vise à redonner à l'École les moyens de poursuivre ces objectifs en favorisant la réussite de tous les élèves et en améliorant le pilotage du système éducatif. La concertation engagée le 4 juillet 2012 avec toutes les parties prenantes de l'éducation précisera les mesures qui seront prises à cet effet, dont certaines seront transcrites dans une loi pour la refondation de l'École.

L'enseignement agricole joue également un rôle clé dans la réussite de tous les élèves. Profondément ancré au territoire, en lien étroit avec le monde professionnel, acteur des grandes évolutions d'un monde rural en profonde mutation, il accompagne les jeunes dans la voie de la réussite scolaire et de l'insertion professionnelle. Sa mission première est d'apporter à chaque apprenant un accompagnement pédagogique décloisonné, diversifié (par les voies scolaire, d'apprentissage et de formation continue, ainsi que les rythmes de temps plein ou d'alternance) et adapté à ses besoins et ses acquis. La lutte contre le décrochage scolaire et la prévention des risques sont au cœur de ses actions.

2. Opérateurs rattachés

Cinq opérateurs contribuent à la politique éducative:

- Le réseau Service culture, édition, ressources pour l'Éducation nationale (SCEREN) exerce auprès des établissements d'enseignement et des communautés universitaire et éducative une mission d'édition, de production et de développement des ressources éducatives ;
- Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) conçoit et dispense des formations en utilisant notamment les technologies modernes de communication ;
- L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) élabore et diffuse des informations relatives à l'orientation, aux activités professionnelles et aux filières d'enseignement ;
- Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) contribue à la mise en œuvre des programmes de coopération en éducation ;
- Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) collecte et diffuse les informations utiles à la compréhension du lien entre formation et emploi.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Le budget 2013-2015 reflète la priorité accordée à la jeunesse notamment à travers l'enseignement. Une importance particulière est accordée à l'école primaire car la lutte contre les inégalités doit commencer dès le début du parcours de formation. La relance de l'éducation prioritaire et la lutte contre le décrochage scolaire participent également de cette volonté d'assurer l'égalité républicaine par l'école.

La reconstruction de la formation initiale et continue des enseignants sera mise en œuvre grâce à la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Leur cursus comprendra des connaissances disciplinaires et didactiques, la pédagogie et l'application pratique. L'entrée progressive dans le métier sera rétablie.

Pour faciliter l'accès des étudiants aux revenus modestes aux carrières de l'enseignement, des emplois d'avenir professeur, créés à partir de 2013, seront proposés à des boursiers qui percevront une rémunération et une bourse de service public.

La prévention de la violence au sein des établissements scolaires sera renforcée, notamment grâce au recrutement d'assistants d'éducation chargés de la prévention et de la sécurité.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

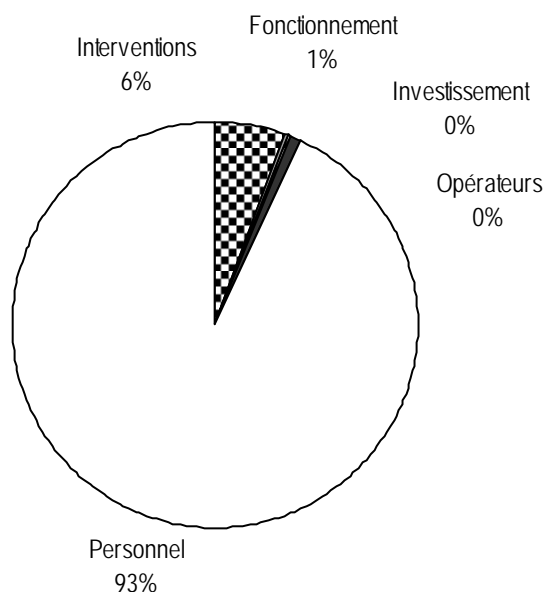
Même si les moyens budgétaires de la mission progressent, en raison de son caractère prioritaire, le ministère de l'éducation nationale contribue à l'effort de maîtrise des dépenses publiques par une stabilisation des dépenses, hors personnels et hors bourses.

Cet effort sur les dépenses de fonctionnement se fait en préservant les dépenses sociales et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Les opérateurs participent à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, par une diminution de 34 ETP et par des économies sur les dépenses de fonctionnement, rendues possibles par des synergies et une meilleure coordination de leurs interventions dans le domaine de la pédagogie et de l'orientation.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (en M€)	Crédits en CP (en M€)	Emplois État	Emplois opérateurs
140 – Enseignement scolaire public du premier degré	Ministre de l'éducation nationale	18 863	18 863	318 510	-
141 – Enseignement scolaire public du second degré	Ministre de l'éducation nationale	30 402	30 402	446 636	-
230 – Vie de l'élève	Ministre de l'éducation nationale	4 171	4 188	35 795	-
139 – Enseignement privé du premier et du second degrés	Ministre de l'éducation nationale	7 081	7 081	130 779	-
214 – Soutien de la politique de l'Éducation nationale	Ministre de l'éducation nationale	2 239	2 150	23 714	4 445
143 – Enseignement technique agricole	Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1 325	1 325	14 597	-



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement secondaire (235 M€)
- Exonération des indemnités de stage en entreprise versées aux élèves et étudiants (35 M€)

Gestion des finances publiques et des ressources humaines

Les ministères concernés

Ministère de l'économie et des finances

Ministère de la réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la fonction publique

Moyens en 2013

- 11,7 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS Pensions)
- 137 376 emplois État (en ETPT)
- 1 399 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
9,1 Md€	8,9 Md€	8,8 Md€	8,7 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Des administrations exemplaires au service du redressement »

L'administration financière et des ressources humaines de l'Etat se modernise au service de tous, tout en participant au redressement des finances publiques :

- Finances publiques : simplification des démarches des usagers (notamment grâce à l'administration électronique) et poursuite de l'effort de lutte contre la fraude. Une réflexion stratégique sera lancée par la direction générale des finances publiques en vue de renforcer les actions de modernisation d'ici 2015 et de rendre un service toujours meilleur.
- Douanes et droits indirects : accompagnement des entreprises à l'international, grâce à un dédouanement simple, rapide et sûr ; lutte contre les trafics illicites ; adaptation aux nouveaux enjeux environnementaux (mise en place de la taxe poids lourds en 2013).
- Modernisation de l'Etat : restructuration et simplification de la fonction de paie des agents, modernisation de la fonction « achats », poursuite de l'optimisation du parc immobilier de l'Etat.
- Les ressources humaines de l'Etat : accélération de l'égalité professionnelle hommes / femmes, rénovation des politiques sociales et des conditions de travail.

La baisse de 2% des crédits en 2013 traduit la participation de la mission à l'effort de stabilisation de l'emploi public à hauteur de 2.203 ETP, la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et l'achèvement de certains projets d'investissement.

Évolution des emplois en 2013

Participation à l'effort de stabilisation des emplois publics à hauteur de 2 203 emplois.

1. Présentation de la mission

La mission interministérielle « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » porte les crédits relatifs aux activités régaliennes du ministère de l'Economie et des finances : recouvrement des recettes et contrôle fiscal, paiement des dépenses et tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales, politique immobilière, activités douanières de surveillance et de régulation des échanges internationaux, missions d'état-major, de contrôle et de soutien, etc.

Elle inclut également les crédits de pilotage de la modernisation de l'État, de formation et d'action sociale interministérielle dont est responsable la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique.

2. Opérateurs rattachés

La mission porte les crédits et emplois de l'École nationale d'administration (ENA) et des Instituts régionaux d'administration (IRA), chargés de former les futurs cadres de l'État. Le plafond d'emploi de ces opérateurs connaîtra une diminution de 5 équivalents temps plein (ETP) en 2013 pour s'établir à 1 399 ETP ; cette réduction concernera les agents permanents et non les effectifs d'élèves fonctionnaires. Ces écoles, rattachées au ministère de la Fonction publique, contribuent ainsi à l'effort de réduction des effectifs des opérateurs de l'État.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Une administration des finances et des ressources humaines de l'Etat moderne et au service de tous contribue à donner au service public toute sa place dans la Nation, conformément à ses valeurs d'égalité, de continuité et d'efficacité. Le renforcement de la lutte contre la fraude (fiscale et douanière), la simplification et la dématérialisation des procédures pour assurer une meilleure qualité de service aux particuliers et aux entreprises seront les axes majeurs de réforme.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

Les crédits de la mission connaîtront une diminution de l'ordre de 170 M€ (-2%) en 2013, par rapport au budget 2012, hors contribution au CAS Pensions et à périmètre équivalent. Cette diminution se poursuivra jusqu'en 2015 pour porter le montant des crédits de la mission à 8,7 Md€ contre 9,1 Md€ en 2012.

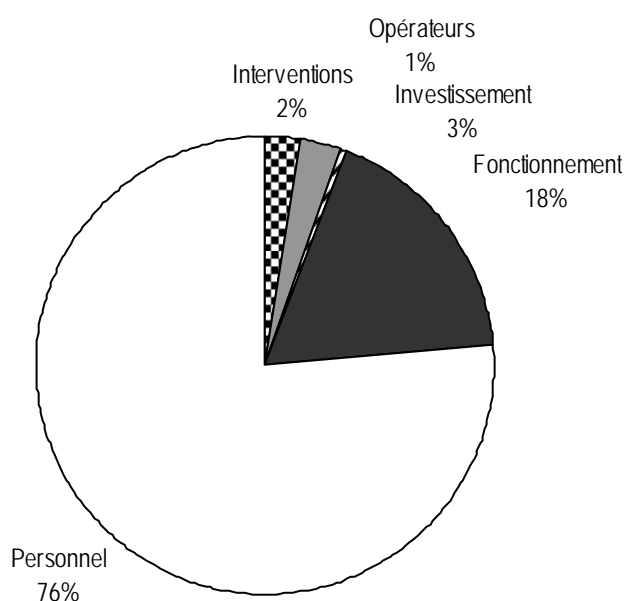
Cette diminution reflète, pour plus de 36 M€, la contribution des directions rattachées à cette mission à l'effort de stabilisation des emplois publics, qui se traduira par une diminution de 2 203 équivalents temps plein en 2013, dont 2 023 à la direction générale des finances publiques (DGFIP), 102 en administration centrale et 61 à la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement portées par la mission diminueront pour leur part de près de 4,6 % en crédits de paiement par rapport au budget 2012, à périmètre équivalent ; cette évolution traduit les efforts de rationalisation des services ainsi que l'achèvement des développements liés à certains grands projets informatiques.

Les dépenses d'intervention de la mission diminueront de près de 6 % en 2013 ; elles tirent notamment les conséquences de la réforme des aides à destination des débiteurs de tabac. Le montant des subventions pour charges de service public versées aux opérateurs sera enfin maintenu à un montant proche de celui du budget 2012 à 74 M€, l'augmentation des taux de CAS pensions étant compensée par des économies de fonctionnement et les diminutions du nombre d'emplois.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local	Ministre de l'Economie et des finances	8 554	8 517	114 417	
Conduite et pilotage des politiques économique et financière	Ministre de l'Economie et des finances	894	884	4 939	
Stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat	Ministre de l'Economie et des finances	256	258	1 150	
Facilitation et sécurisation des échanges	Ministre de l'Economie et des finances	1 604	1 598	16 870	
Entretien des bâtiments de l'Etat	Ministre de l'Economie et des finances	215	205		
Fonction publique	Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique	214	218		1 399



Immigration, asile et intégration

Les ministères concernés
Ministère de l'intérieur

Moyens en 2013
<ul style="list-style-type: none">▪ 0,67 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS pensions)▪ 1 270 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
0,59 Md€	0,67 Md€	0,66 Md€	0,64 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Accueillir, réguler, intégrer »

La mission « Immigration, asile et intégration » porte les moyens destinés à améliorer la régulation des flux migratoires, à assurer la qualité et la dignité de l'accueil des personnes étrangères admises au séjour sur notre territoire et à garantir l'exercice du droit d'asile.

Le présent budget triennal prévoit la création de 1 000 places supplémentaires dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et le recrutement de 10 agents supplémentaires à l'OFPRA afin d'accélérer la réduction des délais d'instruction des demandes d'asile et donc de sécuriser la situation des demandeurs.

Par ailleurs les dotations destinées à respecter les engagements européens en matière d'hébergement des demandeurs d'asile et de leur famille dans l'attente d'une décision concernant leur statut de réfugié augmentent de 84 M€ en 2013, et sont désormais fixées au niveau réel de la dépense constatée ces dernières années.

En matière de régulation des flux de migrants, les centres de rétention administrative feront l'objet d'une modernisation de leur gestion et un nouveau centre sera construit à Mayotte respectant les normes de la rétention.

Ces efforts indispensables de l'État s'accompagnent d'une participation à la maîtrise collective des dépenses publiques, laquelle se traduira par la rationalisation et le recentrage de certaines missions exercées par le ministère de l'intérieur ou ses opérateurs. La réduction des dépenses de fonctionnement, la contractualisation avec les associations du secteur de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile afin d'en maîtriser les coûts et d'optimiser l'allocation des places sur le territoire national et le développement du contrôle de gestion concernant le fonctionnement des centres de rétention administrative et les dépenses d'éloignement participeront de cet objectif de maîtrise de la dépense publique

1. Présentation de la mission

La mission « Immigration, asile et intégration » regroupe les moyens de l'État visant à maîtriser, organiser et accompagner par la politique d'intégration l'immigration légale, lutter contre l'immigration irrégulière et garantir le plein exercice du droit d'asile dans notre pays. Elle se compose de deux programmes budgétaires :

- le programme « Immigration et asile » regroupe, d'une part, les crédits destinés aux politiques de gestion et de maîtrise de la circulation des personnes étrangères sur notre territoire, qu'il s'agisse de migrants légaux ou d'étrangers en situation irrégulière. Ce programme finance, d'autre part, l'action de la France en matière d'exercice du droit d'asile : centres d'accueil des demandeurs d'asile, allocation temporaire d'attente, hébergement d'urgence. Il porte les crédits du secrétariat général à l'immigration à l'intégration et de ses services déconcentrés.

- le programme « Intégration et accès à la nationalité » regroupe les politiques d'intégration en faveur des personnes issues de l'immigration. Il a pour finalités l'accueil puis l'intégration dans la société française des étrangers primo-arrivants (y compris les réfugiés), la promotion de la diversité et, à l'issue d'un parcours d'intégration réussi, l'accès à la nationalité française.

2. Opérateurs rattachés

Deux opérateurs rattachés à la mission constituent des vecteurs essentiels de la politique de gestion des flux migratoires et d'accueil et d'intégration des migrants :

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) est chargé, sur l'ensemble du territoire, du service public de l'accueil des étrangers titulaires, pour la première fois, d'un titre les autorisant à séjourner durablement en France (y compris les réfugiés). Il est notamment responsable, dans le cadre du parcours d'intégration des migrants, de la mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration et des dispositifs d'apprentissage de la langue française des personnes de nationalité étrangère. Il dispose d'un réseau de plates-formes d'accueil sur le territoire français.

L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) instruit toutes les demandes d'asile présentées en France et assure la protection des réfugiés.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Afin de réduire le délai de traitement des demandes d'asile, conformément aux engagements pris par le Président de la République, l'OFPRA verra sa subvention versée par l'État augmenter en 2013 afin notamment de lui permettre de recruter 10 agents instructeurs supplémentaires.

Plus largement, les dépenses visant à garantir l'exercice du droit d'asile dans des conditions matérielles et morales satisfaisantes et conformes au droit communautaire se traduira par un effort supplémentaire significatif, s'élevant à + 89 M€ en 2013, destiné d'une part à l'ouverture de 1 000 places supplémentaires de CADA* et d'autre part à fixer les crédits de l'allocation temporaire d'attente et d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile à un montant correspondant à la réalité de la dépense constatée ces dernières années.

Cet effort significatif visant à garantir un dispositif de maîtrise des flux migratoires responsable et garantissant la dignité des personnes se traduira en outre par la réhabilitation immobilière de certains centres de rétention administrative ainsi que par la construction du centre de Mayotte.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

Les services ministériels comme les opérateurs rattachés à la mission devront participer à l'effort collectif d'adaptation et de rationalisation des dépenses publiques.

Les dépenses de fonctionnement devront notamment faire l'objet d'un examen systématique afin de répondre à l'objectif impératif d'adéquation des moyens budgétaires à nos besoins prioritaires.

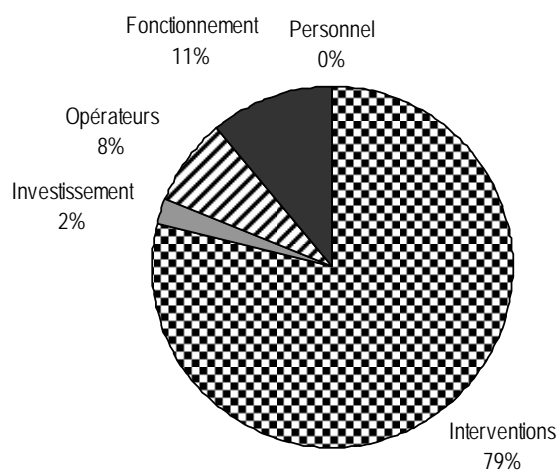
Ainsi, le processus de contractualisation avec les associations mené dans le secteur de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile sera amplifié afin d'en maîtriser les coûts et d'optimiser l'allocation des places sur le territoire national. La mise en œuvre d'un contrôle de gestion concernant le fonctionnement des centres de rétention administrative et les dépenses d'éloignement participe de cet objectif d'optimisation de la dépense publique.

Grâce à un recentrage de ses missions, l'OFII participera à l'effort collectif de maîtrise de l'emploi public en connaissant une diminution de ses effectifs de - 15 emplois par an de 2013 à 2015.

* Centres d'accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (en M€)	Crédits en CP (en M€)	Emplois État	Emplois opérateurs
303 - Immigration et asile	Ministre de l'intérieur	597	605		465
104 - Intégration et accès à la nationalité française	Ministre de l'intérieur	66	66		805



Justice

Les ministères concernés

Ministère de la justice

Moyens en 2013

- **7,7 Md€ de crédits budgétaires** (y compris CAS pensions)
- **77 542 emplois État** (en ETPT)
- **519 emplois dans les opérateurs** (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
6,0 Md€	6,2 Md€	6,3 Md€	6,3 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Un budget prioritaire pour une justice plus efficace »

Au cœur du projet républicain, la justice a fait l'objet **d'engagements forts du Président de la République** pour renforcer l'institution judiciaire. Elle verra ses ressources bénéficier d'un effort significatif avec 480 emplois créés dès 2013 et une hausse des crédits de +4,9 % sur la période, dont +3,0 % dès 2013. En particulier :

- **la protection judiciaire de la jeunesse verra ses moyens accrus**, notamment pour favoriser la réinsertion des mineurs délinquants, et sa spécificité réaffirmée ;
- **la politique pénale développera les aménagements de peine et l'insertion** pour prévenir la récidive, objet de la conférence de consensus installée le 18 septembre 2012;
- **la politique pénitentiaire s'axera sur la réinsertion**, en lançant un programme immobilier pénitentiaire de construction et de réhabilitation qui réponde aux situations de vétusté et donner plus de moyens aux services d'insertion et de probation. Des moyens nouveaux, comme la réalisation de nouvelles unités de vie familiale et parloirs familiaux, amélioreront les conditions de détention
- **le soutien de l'État pour que les plus fragiles aient accès au droit et à la justice sera renforcé**, notamment grâce à de **nouveaux bureaux d'aide aux victimes** ;
- les services judiciaires, pilier institutionnel de la justice, verront leurs conditions de travail améliorées grâce à une intensification de la modernisation de leurs outils informatiques, et la poursuite des programmes de rénovations immobilières

Le ministère **participe à l'effort de redressement des dépenses publiques** en mobilisant en emplois et en crédits, au profit de ses priorités, les marges de productivité permises notamment par les investissements informatiques et en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement

Évolution des emplois en 2013

Conformément aux engagements du Président de la République en faveur de la création de 5.000 emplois durant le quinquennat, dans la justice, la police et la gendarmerie, les effectifs de la justice seront renforcés de 480 emplois supplémentaires dès 2013.

1. Présentation de la mission

La mission « Justice » a pour objectif de préparer et exécuter les lois et règlements relatifs aux politiques judiciaires et pénales, de prendre en charge les majeurs et mineurs qui lui sont confiés par l'autorité judiciaire et d'assurer l'accès effectif à la justice de l'ensemble des citoyens.

Les crédits de la mission « Justice » sont destinés à financer l'organisation et le fonctionnement de l'autorité judiciaire, du service public pénitentiaire et des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ainsi que de deux fonctions transversales :

- l'accès au droit et à la justice, qui aide les citoyens à disposer d'un accès effectif à la justice et participe à l'accompagnement des victimes et des personnes les plus fragiles ;
- l'administration centrale, qui assure les fonctions d'état-major et juridiques.

2. Opérateurs rattachés

Afin de mener ses missions à bien, la mission « Justice » s'appuie sur cinq opérateurs qui constituent des vecteurs importants de l'action du ministère.

L'école nationale de la magistrature (ENM) et l'école nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP) assurent le recrutement, la formation initiale et continue des magistrats de l'ordre judiciaire et des personnels de l'administration pénitentiaire. L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et l'établissement public pour le palais de justice de Paris (EPPJP) conduisent pour le compte du ministère les opérations immobilières de la mission. Enfin, la Mission de Recherche Droit et Justice (MRDJ) traduit les questions intéressant le droit et la justice dans le champ de recherche.

La participation des opérateurs de la mission à l'objectif de maîtrise des finances publiques sera réalisée grâce aux économies concernant leur dotation et leurs emplois. Un effort sur les dépenses de fonctionnement permettra ainsi une réduction de -6% de leur dotation en 2013, accompagnée par une réduction de leurs effectifs de 2 emplois.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Priorité du Gouvernement, la conduite d'une politique publique de la justice renouvelée s'articulera autour de la réaffirmation de la spécificité de la justice des mineurs, de la prévention de la récidive, et de la modernisation des structures au service des acteurs de la Justice et des justiciables.

Dans cette perspective le ministère de la justice sera doté, au sein de l'enveloppe de 5.000 emplois prévus durant le quinquennat pour la justice et la sécurité, de 480 ETP dès 2013, dont 205 seront consacrés à la protection judiciaire de la jeunesse 142 aux services judiciaires et 133 aux services pénitentiaires.

Le ministère placera la rénovation des palais de justice au cœur de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du travail des juridictions ; en particulier, les palais de justice de Poitiers, Caen Marseille, ou encore Strasbourg, seront des chantiers prioritaires. 111 M€ sur trois ans sont consacrés à un ambitieux et innovant programme informatique, permettant à terme la dématérialisation des procédures et une interconnexion globale des systèmes entre les acteurs. Le ministère regroupera en 2015 ses services centraux sur un nouveau site parisien.

La politique d'aide aux victimes sera développée : 100 bureaux d'aide aux victimes seront créés en 2013, qui s'ajouteront aux 50 bureaux existants, permettant ainsi leur généralisation à la quasi-intégralité des Tribunaux de Grande Instances. Le réseau associatif bénéficiera des moyens nécessaires afin d'accompagner les victimes, en particulier les femmes en danger. La revalorisation des tarifs d'aide juridictionnelle au bénéfice des avocats de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) permettra d'améliorer l'instruction des dossiers.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

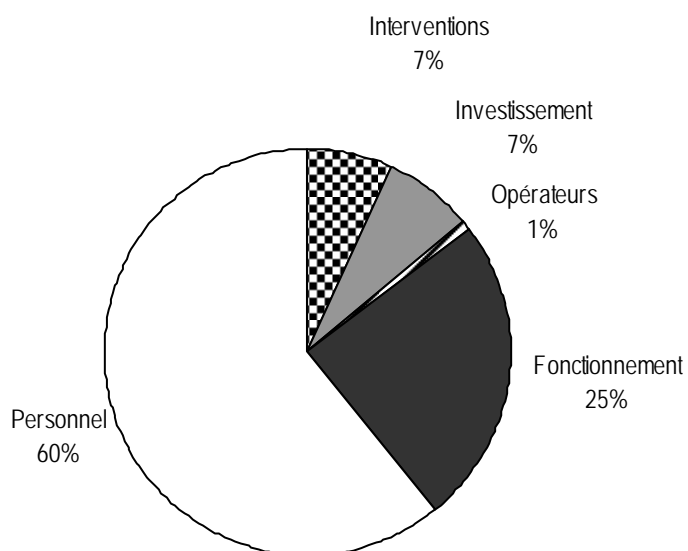
Doté de moyens nouveaux, le ministère ne s'exonérera pas pour autant de l'effort collectif de redressement budgétaire du Gouvernement et engagera des réformes participant à l'optimisation de son fonctionnement, pour dégager des gains de productivité, mais aussi pour améliorer la qualité du service rendu à nos concitoyens. Les investissements informatiques généreront des gains de productivité qui permettront de redéployer des emplois vers le cœur des missions du ministère. La suppression de la présence humaine dans les miradors dégagera également des moyens de redéploiement en emplois supplémentaires. La mise en place de la plateforme nationale d'interceptions judiciaires générera des économies pérennes, à hauteur de près de 50 M€ sur trois ans.

La politique d'achat des services sera rationalisée. Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées. Avec une diminution de 6% de leur dotation en 2013, les opérateurs participeront également à l'effort de maîtrise des finances publiques.

La maîtrise des frais de justice constitue un objectif majeur du ministère, budgétaire comme vis-à-vis des justiciables. Des réformes structurelles sont programmées, notamment la généralisation des marchés nationaux, la fluidification des relations entre les juridictions et ses prestataires.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
Justice judiciaire	Garde des Sceaux	3,0 Md€	3,1 Md€	31 455	174
Administration pénitentiaire	Garde des Sceaux	2,9 Md€	3,2 Md€	35 700	233
Protection judiciaire de la jeunesse	Garde des Sceaux	0,8 Md€	0,8 Md€	8 470	-
Accès au droit et à la justice	Garde des Sceaux	0,3 Md€	0,3 Md€	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	Garde des Sceaux	0,3 Md€	0,3 Md€	1 895	112
Conseil Supérieur de la Magistrature	Garde des Sceaux	8,5 M€	4,6 M€	22	-



Medias, livre et industries culturelles

Les ministères concernés

Ministère de la culture et de la communication

Moyens en 2013

- **4,62 Md€ de crédits budgétaires** (y compris CAS pensions et ressources TTC du CCF « Avances à l'audiovisuel public »)
- **2 692 emplois dans les opérateurs** (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
4,70 Md€	4,62 Md€	4,57 Md€	4,54 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« L'exception culturelle – acte II »

- Alors que les modèles économiques des médias, du livre et des industries culturelles sont fragilisés par les nouveaux usages associés aux technologies numériques, l'État doit repenser ses modalités d'intervention.
- A ce titre, la mission confiée par le Gouvernement à M. Pierre Lescure, visant à définir un « Acte II de l'exception culturelle », viendra nourrir la réflexion pour une nouvelle stratégie des politiques publiques dans ce domaine.
- Pour accompagner les mutations du monde de la presse, les aides publiques directes à la presse seront mieux ciblées et leur gouvernance améliorée.
- La régulation de l'économie du livre aura pour ambition, dans un environnement évolutif, de maintenir les équilibres qui ont prévalu entre les acteurs de la filière et ainsi de préserver la diversité et la qualité de la création.
- Les objectifs de France Télévisions seront revus pour tenir compte de la nouvelle trajectoire financière. La signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF) fixera des missions et des priorités claires à chacune des antennes de l'AEF.

1. Présentation de la mission

Depuis sa création en 1959, le ministère chargé de la culture et de la communication a pour mission de « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France »

La mission « Médias, livre et industries culturelles » traduit cet objectif dans les domaines du soutien au pluralisme de la presse écrite (programme 180) et au développement du livre et de la lecture, des industries culturelles (programme 334) et des radios associatives locales. Elle assure une partie du financement de France Télévisions (programme 313) et des organismes de l'Audiovisuel extérieur de la France (programme 115), l'autre partie étant financée par la mission « Avances à l'audiovisuel public ».

La mission « Avances à l'audiovisuel public » retrace les dotations accordées aux organismes de l'audiovisuel public financées à partir de la contribution à l'audiovisuel public (CAP).

2. Opérateurs rattachés

Les quatre opérateurs de la mission « Médias, livre et industries culturelles », la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information, le Centre national du livre et la Cinémathèque, appliqueront les diminutions d'effectifs demandées à l'ensemble des opérateurs de l'État, soit une baisse globale de 34 ETP (correspondant à un taux d'effort de 1,2%) en 2013.

L'activité de la Bibliothèque nationale de France (203 M€ de subvention en 2013) restera centrée sur les missions stratégiques fixées par le contrat de performance de l'établissement, s'agissant en particulier, d'une part, de la numérisation et de la valorisation de ses collections et, d'autre part, du renouvellement et de la modernisation des services proposés au public notamment à travers la rénovation du site Richelieu.

Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Les politiques publiques financées par les crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles », devraient, à l'aune des conclusions de plusieurs missions, connaître des évolutions sur la période 2013-2015.

Il s'agit notamment de la politique en faveur de la musique enregistrée et du dispositif de protection des œuvres sur Internet, assurée par la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI), cette évolution s'inscrivant dans le cadre de la mission confiée à M. Pierre Lescure.

La modernisation et l'adaptation aux enjeux du numérique du cadre normatif applicable tant à l'économie du livre qu'en matière de propriété intellectuelle se fonderont également sur les résultats de la concertation organisée fin 2012 avec l'ensemble des professionnels concernés.

2013 verra l'approfondissement de la réforme des aides à la presse et la renégociation du contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence France Presse (AFP).

Enfin, conformément aux engagements du Président de la République, l'organisation de l'audiovisuel extérieur sera mise en conformité avec les spécificités de RFI et de France 24, dont le projet de fusion des rédactions a été abandonné.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

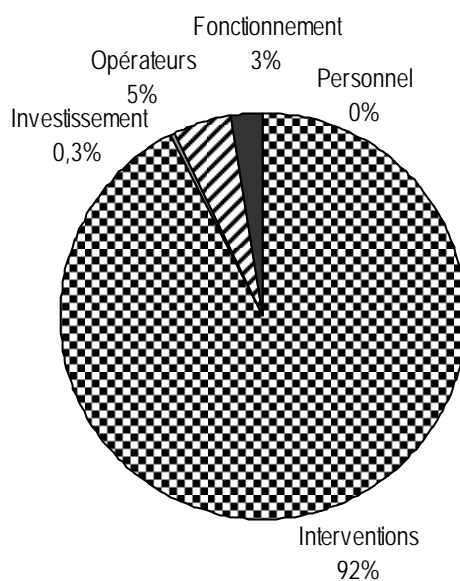
La participation de la mission « Médias, livre et industries culturelles » à l'effort de redressement des comptes publics résulte du redimensionnement de plusieurs projets non financés lancés par le précédent gouvernement.

Les opérateurs de la mission verront leurs financements diminuer de 13 millions d'euros sur la période. Cette baisse s'accompagnera d'économies sur les dépenses de fonctionnement courant, mais aussi de prélèvements exceptionnels sur la trésorerie des opérateurs disposant de marges de manœuvres suffisantes.

Enfin, le secteur de l'audiovisuel public participera à l'effort de redressement des finances publiques. Les dotations aux organismes de l'audiovisuel public s'élèveront à 3 733 M€ (HT), soit une baisse de 1,6 % par rapport à 2012. Cet effort se traduira, notamment en ce qui concerne France Télévisions, par une réorientation de ses objectifs qui aboutira à la signature d'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens 2011-2015. Une hausse de la contribution à l'audiovisuel public de 2 € est prévue en plus de l'indexation sur l'inflation.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (en M€)	Crédits en CP (en M€)	Emplois État	Emplois opérateurs
180 - Presse	Ministre de la culture et de la communication	516	516	-	-
334 - Livre et industries culturelles	Ministre de la culture et de la communication	261	268	-	2 692
313 - Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	Ministre de la culture et de la communication	285	285	-	-
115 - Action audiovisuelle extérieure	Ministre de la culture et de la communication	149	149	-	-
841 - France Télévisions	Ministre chargé du budget	2 243	2 243	-	-
842 - ARTE France	Ministre chargé du budget	268	268	-	-
843 - Radio France	Ministre chargé du budget	625	625	-	-
844 - Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	Ministre chargé du budget	169	169	-	-
845 - Institut National de l'Audiovisuel	Ministre chargé du budget	92	92	-	-



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- **Taux de TVA super-réduit à 2,10 % pour les publications de presse (270 M€)**

Outre-mer

Les ministères concernés
Ministère des outre-mer

Moyens en 2013
<ul style="list-style-type: none">▪ 2 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS pensions)▪ 5 086 emplois État (en ETPT)▪ 134 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
1,9 Md€	2,0 Md€	2,1 Md€	2,2 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Pour une croissance solidaire dans les outre-mer »

Les engagements du Président de la République en faveur de la croissance et de plus de solidarité outre-mer se concrétiseront à la fois par des réformes structurelles (contre la vie chère, par exemple) et institutionnelles, mais également au travers de priorités budgétaires :

- le **logement** : le niveau des aides budgétaires et le maintien de dépenses fiscales spécifiques permettront de soutenir la production de logements sociaux dans des territoires où l'offre demeure très inférieure aux besoins ;
- le **rattrapage du retard en matière d'équipements structurants** : sur la base d'un état des lieux et de priorités définies avec les acteurs locaux, une première concrétisation du programme d'investissement annoncé par le Président de la République, se traduira dès 2013 par l'engagement d'une enveloppe de 50 millions d'euros ;
- **la jeunesse** : le service militaire adapté, dispositif original destiné à faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes ultramarins en situation d'échec poursuivra sa montée en puissance ; d'autre part, les aides à la formation en mobilité seront préservées ;
- **l'emploi** : la création ou le maintien de l'emploi seront favorisés grâce aux moyens en hausse consacrés au régime d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale spécifiques dont bénéficient les entreprises ultra-marines et qui concourent à réduire le coût du travail.

1. Présentation de la mission

La mission « Outre-mer » a vocation à favoriser la création de richesses et d'emplois par le développement économique des territoires d'outre-mer ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des populations qui y résident.

Elle regroupe les crédits relatifs aux dispositifs spécifiques aux territoires ultramarins, destinés à financer notamment le logement et l'amélioration de l'habitat, le développement d'équipements structurants, l'insertion des jeunes et le soutien à la création d'emplois.

2. Opérateurs rattachés

L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) assure la gestion de l'ensemble des dispositifs de passeport-mobilité études et d'aide à la continuité territoriale. Elle anime le dispositif de formation professionnelle en mobilité au bénéfice des ultramarins en étroite collaboration avec les collectivités locales.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

La politique de développement solidaire voulue par le Président de la République se traduira par un budget en progression sur la période du triennal, et par un effort budgétaire consacré en 2013 à quatre priorités :

- **le logement** : conformément aux engagements du Président de la République, la « ligne budgétaire unique » est sanctuarisée à hauteur de 273 millions d'euros d'autorisations d'engagement, qui seront consacrés en 2013 au développement du logement social neuf et à la résorption de l'habitat insalubre. Les crédits de paiement associés passent de 213 à 226 millions d'euros. A ces crédits s'ajoute en outre le maintien de dispositifs fiscaux incitatifs dans ce domaine.

- **les investissements structurants** : le programme d'investissements publics de 500 millions d'euros annoncé par le Président de la République sera lancé dès 2013, l'engagement d'une enveloppe de 50 millions d'euros en constituant la première concrétisation. Ces crédits viennent s'ajouter aux investissements publics programmés sur les autres missions, et aux crédits, également en hausse en 2013, alloués aux dispositifs existants (tels que les contrats de plan ou de développement).

- **la jeunesse** : l'Etat poursuivra son effort pour favoriser l'insertion des jeunes ultramarins par le renforcement des capacités du service militaire adapté (SMA), en emplois et en crédits d'investissements, de manière à accueillir à terme jusqu'à 6 000 jeunes par an (création de 220 postes en équivalents temps plein en 2013). Par ailleurs, les crédits attachés à la formation en mobilité qui compensent le coût d'accès à une formation qualifiante où à l'emploi pour des familles modestes pénalisées par leur éloignement, seront maintenus à hauteur de 45 millions d'euros par an.

- **l'emploi** : les crédits consacrés au financement des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale spécifiques augmentent de 8% (1,15 milliard d'euros). Cette politique d'abaissement du coût du travail favorisera la création ou le maintien d'emplois dans les entreprises ultramarines éligibles.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

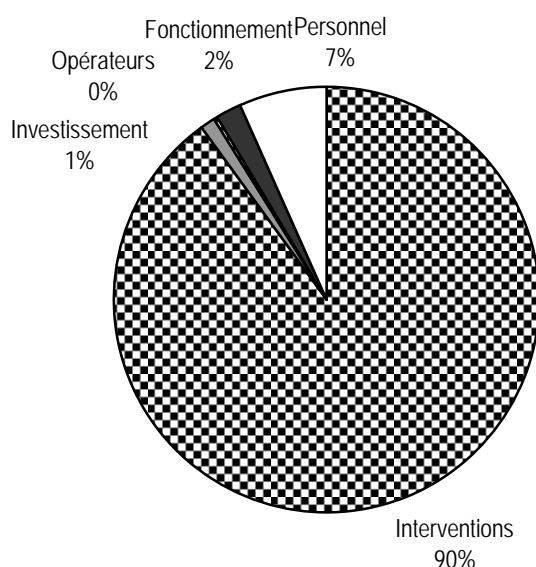
- les dispositifs d'intervention les moins sollicités seront mieux ciblés et calibrés au plus juste ;

- le service militaire adapté (SMA) accroîtra ses gains de productivité, pour stabiliser ses dépenses de fonctionnement dans le contexte de la montée en puissance du programme « SMA 6 000 ».

- Les moyens de LADOM seront soumis aux normes gouvernementales d'évolution des dépenses et des emplois, s'imposant à l'ensemble des opérateurs de l'Etat.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
Emploi outre-mer	Ministre des outre-mer	1,4Md€	1,4Md€	5 086	134
Conditions de vie outre-mer	Ministre des outre-mer	0,8Md€	0,6Md€	-	-



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- **Fixation des taux de TVA à 8,5% pour le taux normal et 2,1% pour le taux réduit (1255 millions d'euros)**
- **Réduction d'impôts sur le revenu à raison des investissements productifs réalisés dans les départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer (410 millions d'euros)**
- **Réduction, dans la limite d'un certain montant, pour les contribuables des départements d'outre-mer de la cotisation résultant du barème (30% en Guadeloupe, Martinique et Réunion ; 40% en Guyane) (300 millions d'euros)**

Politique des territoires

Les ministères concernés	Moyens en 2013
Services du Premier Ministre	<ul style="list-style-type: none">▪ 0,32 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS pensions)▪ 134 emplois État (en ETPT)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
0,34 Md€	0,32 Md€	0,31 Md€	0,30 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Soutenir le développement durable et équilibré des territoires »

La mission « Politique des territoires » vise à assurer un développement équilibré et solidaire des territoires via le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de ceux-ci, en partenariat avec les collectivités territoriales et en lien avec les programmes opérationnels européens.

Ce développement passe notamment par un soutien des pôles de compétitivité, des grappes d'entreprises et des territoires affectés par des mutations économiques ou le redéploiement des armées.

La maîtrise des dépenses sur cette mission sera permise par la réduction des moyens de fonctionnement de la DATAR.

1. Présentation de la mission

La mission « Politique des territoires » comprend deux programmes portant des contributions de l'État au développement, sur le territoire national, d'actions coordonnées entre plusieurs départements ministériels.

Le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » traduit la priorité donnée par les pouvoirs publics au renouvellement de la politique d'aménagement du territoire par le renforcement de l'attractivité, de la compétitivité et de l'égalité des territoires.

Le programme 162 « Interventions territoriales de l'État » porte, quant à lui, quatre plans gouvernementaux territorialisés et interministériels, dont le plus important est, en montant, le programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse.

2. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

« Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »

En 2013, l'action en faveur de l'amélioration de l'accès aux services publics dans les zones rurales sera renforcée avec la généralisation des maisons de service public et la poursuite du plan de développement des maisons de santé en milieu rural. Le programme financera également la poursuite des actions en cours. Les contrats de projets État-Région 2007-2013 entreront dans leur septième année d'exécution. La prime à l'aménagement du territoire apportera son soutien aux entreprises dans la création ou la sauvegarde d'emplois sur l'ensemble du territoire. Des contrats et plans locaux de redynamisation permettront d'accompagner la restructuration de l'implantation territoriale des armées. Le programme soutiendra également la coordination et l'animation des pôles d'excellence rurale, pôles de compétitivité et grappes d'entreprises.

« Interventions territoriales de l'État »

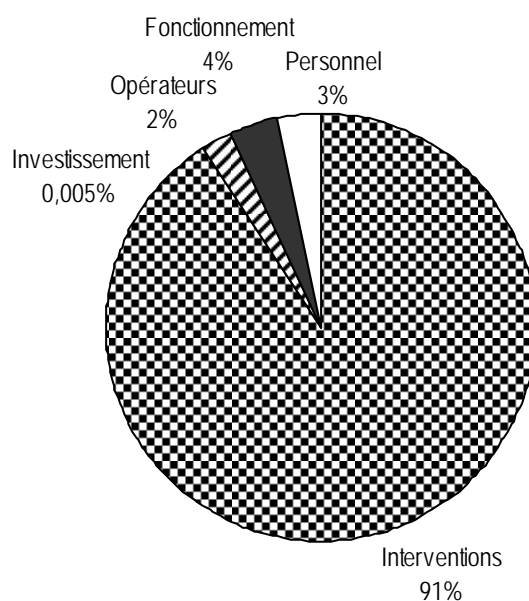
En 2013, ce programme participera essentiellement à la poursuite du programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse. Le financement du plan eau-agriculture en Bretagne traduit notamment l'engagement du Gouvernement en faveur de la lutte contre les algues vertes. Le programme financera également le plan de lutte contre la pollution liée à l'utilisation du chlordécone comme pesticide en Martinique et en Guadeloupe et le plan gouvernemental en faveur de la préservation de l'écosystème du marais poitevin. Les principaux objectifs de ce dernier seront par ailleurs pris en charge par le nouvel Établissement public du marais poitevin. Créé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, cet établissement est rattaché au programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » de la mission « Écologie, développement et aménagement durables ».

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

En 2013, les crédits de fonctionnement de la DATAR seront diminués de 7%, pour atteindre 9 millions d'euros.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (en M€)	Crédits en CP (en M€)	Emplois État
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Premier ministre	263	281	134
162 - Interventions territoriales de l'État	Premier Ministre	41	41	



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- Taux particuliers applicables à divers produits et services consommés ou utilisés en Corse (230 M€)
- Exonération totale ou partielle des bénéfices réalisés par les entreprises nouvelles créées entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 décembre 2013 dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire (100 M€)

Recherche et enseignement supérieur

Les ministères concernés

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Ministère du redressement productif
Ministère de la défense
Ministère de la culture et de la communication
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Moyens en 2013

- **25,96 Md€ de crédits budgétaires** (y compris CAS Pensions)
- **15 182 emplois État (en ETPT)**
- **247 565 emplois dans les opérateurs (en ETP)**

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
25,12 Md€	25,64 Md€	25,74 Md€	25,86 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Favoriser la réussite des étudiants, investir dans la recherche, impulser l'innovation »

- La **priorité donnée par le Gouvernement à la jeunesse** se traduit par :
 - Des bourses sur critères sociaux revalorisées et sécurisées pour assurer enfin une budgétisation sincère du 10^{ème} mois (+154 millions d'euros) ;
 - De nouveaux moyens en faveur du logement étudiant (+20 millions d'euros).
- Les universités bénéficient de la **création de 1 000 postes** dès la rentrée 2013 (+27 millions d'euros).
- Les **moyens supplémentaires consacrés à l'immobilier universitaire** (+47 millions d'euros) permettent de mener à leur terme les travaux de rénovation engagés et de poursuivre la sécurisation des bâtiments.
- Le **rééquilibrage entre le financement récurrent et sur projet de la recherche est amorcé**, les engagements internationaux de la France respectés :
 - les organismes de recherche bénéficient d'une augmentation de leurs moyens récurrents (+60 millions d'euros) ;
 - l'Agence nationale de la recherche est recentrée et une partie de ses moyens redéployés ;
 - la contribution française aux organisations internationales de recherche augmente de 67 millions d'euros (Agence spatiale européenne et projet ITER).
- Les crédits consacrés à l'innovation permettent **d'engager le redressement productif**, notamment au travers des pôles de compétitivité : la capacité d'engagement du fonds unique interministériel est maintenue à 115 millions euros et ses crédits de paiement augmentent de 30 millions d'euros.
- Les dépenses des autres opérateurs de la mission seront maîtrisés et les autres crédits d'interventions recentrés sur les dispositifs jugés les plus efficaces.

Évolution des emplois en 2013

Création de 1 000 emplois dans l'enseignement supérieur (universités)
Stabilité des emplois dans la recherche publique.

1. Présentation de la mission

La mission interministérielle « *Recherche et enseignement supérieur* » (MIRES) regroupe l'ensemble des moyens consacrés par l'État à la politique d'enseignement supérieur, de recherche et de soutien à l'innovation des six ministères participant à cette mission.

Elle porte par ailleurs les aides qui concourent à la réussite des étudiants et à leur insertion professionnelle.

Les objectifs qui lui sont associés sont la satisfaction des besoins de qualification supérieure, l'égalité des chances, l'insertion professionnelle des étudiants, la mise en œuvre d'une stratégie nationale de recherche et d'innovation, l'attractivité du territoire français et l'excellence en matière de recherche afin de contribuer à la croissance et de soutenir la recherche et l'innovation au sein des entreprises.

2. Opérateurs rattachés

Les opérateurs chargés de mettre en œuvre la politique d'enseignement supérieur et de recherche regroupent 76 % des crédits de la mission, soit près de 20 milliards d'euros.

Les opérateurs chargés de l'enseignement supérieur sont :

- les universités : elles bénéficient d'une subvention à hauteur de 10,4 milliards d'euros pour 2013 et d'un plafond d'emplois de 141 622 ETP ;
- les autres établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (écoles d'ingénieurs, écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, ...) bénéficient d'une subvention d'environ 1,4 milliards d'euros et de 16 604 ETP ;
- Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est piloté par le CNOUS, dont la subvention s'élève en 2013 à 0,4 milliard d'euros.

Les opérateurs de recherche, parmi lesquels le CNRS, le CEA ou le CNES, assurent la totalité des dépenses de recherche civile de l'État et représentent plus de 7,5 milliards d'euros pour 76 634 ETP.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

1) Création de 1 000 emplois supplémentaires par an dans les universités sur 2013-2015

Ces moyens supplémentaires devront permettre d'améliorer les conditions d'accueil, d'aide et d'accompagnement des étudiants et de développer les services d'orientation et d'insertion, mais aussi de renouveler l'approche pédagogique dans certaines filières. Ces emplois seront affectés dans les universités sur la base d'engagements précis élaborés et suivis avec l'Etat.

2) Le lancement d'un plan en faveur du logement étudiant

Le Gouvernement entend développer fortement le logement étudiant en mobilisant les différents instruments disponibles (mobilisation du foncier public, logement social, aides spécifiques au logement étudiant...). A ce titre, 20 millions d'euros supplémentaires sont prévus, en vue d'augmenter et de diversifier l'offre de logement pour les étudiants.

3) Redressement productif/transition énergétique

Afin d'engager le redressement productif de la France, l'effort de soutien à l'innovation est maintenu. La dotation en crédits de paiement de certains de ces dispositifs augmente : c'est le cas des soutiens aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité (+30 millions d'euros), du dispositif « Jeunes entreprises innovantes » (+14 millions d'euros) et du budget d'intervention d'Oséo en matière innovation (+6 millions d'euros), dont les moyens seront intégrés à la Banque publique d'investissement.

Dans le cadre de la transition énergétique de la France et afin de développer un savoir-faire d'excellence valorisable à l'international sur un marché du démantèlement en expansion, la dotation du CEA dédiée au démantèlement de ses installations nucléaires augmentera de 60 millions d'euros en 2013.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

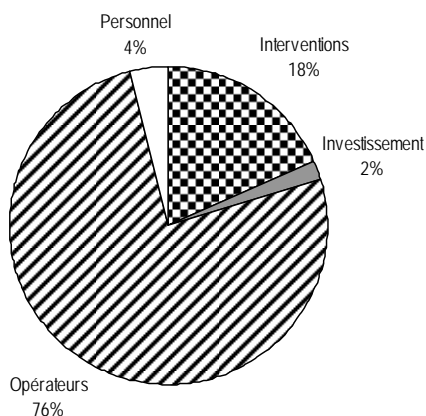
La participation de la MIREs à l'effort de maîtrise des dépenses publiques se traduit par des économies de près de 0,3 milliard d'euros.

Les économies réalisées sur le périmètre du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) s'élèvent à près de 0,2 milliard d'euros. Les efforts portent majoritairement sur la modération des dépenses liées aux dispositifs discrétionnaires et au pilotage du ministère et sur un recentrage de l'Agence nationale de la recherche.

La participation des opérateurs de la MIREs à l'effort de stabilisation des emplois publics se traduit par la suppression de 204 emplois. Les emplois des universités et des organismes de recherche du MESR sont toutefois préservés et maintenus au niveau atteint en 2012, hors effet des 1 000 emplois créés dans les universités (cf. ci-dessus).

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (en M€)	Crédits en CP (en M€)	Emplois État	Emplois opérateurs
150 - Formation supérieures et recherche universitaire	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	12 717	12 760	11 253	157 297
231 - Vie étudiante	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	2 312	2 325		12 705
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	5 167	5 167		48 824
187 - Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	1 282	1 282		17 200
193 - Recherche spatiale	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	1 413	1 413		2 417
190 - Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	1 418	1 380		4 753
191 - Recherche duale (civile et militaire)	Ministre de la défense	193	193		
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Ministre du redressement productif	951	1 008	1 253	2 289
186 - Recherche culturelle et culture scientifique	Ministre de la culture et de la communication	116	119		1 155
142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	Ministère de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt	396	309	2 676	929



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- **Crédit impôt en faveur de la recherche (3 350 M€)**
- **Taxation au taux réduit des plus-values à long terme provenant des produits de cessions et de concessions de brevets (680 M€)**
- **Réduction d'impôt pour frais de scolarité dans l'enseignement supérieur (210 M€).**

Régimes sociaux et de retraite

Les ministères concernés

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Ministère de l'économie et des finances

Moyens en 2013

- **6,54 Md€ de crédits budgétaires**
- **410 emplois dans l'opérateur (en ETP)**

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
6,37 Md€	6,54 Md€	6,75 Md€	6,84 Md€

Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Financement des régimes de retraites en déséquilibre démographique »

Les objectifs permanents de la mission régimes sociaux et de retraite se déclinent sur trois axes :

- **Permettre** l'équilibre financier des régimes concernés par la mission ;
- **Assurer** la qualité de service aux pensionnés et prestataires ;
- **Maîtriser** les coûts de gestion

1. Présentation de la mission

Les régimes de retraite subventionnés par la mission « Régimes sociaux et de retraite » sont pour la plupart anciens et antérieurs à la création de la sécurité sociale.

Leurs caractéristiques démographiques sont similaires et marquées par un fort déséquilibre cotisants / pensionnés. Ce déséquilibre est maximal pour des régimes fermés comme celui des mines ou de la SEITA. Il est encore très important dans les régimes des marins, des agents de la SNCF ou bien de la RATP. Ces régimes sont donc dans l'impossibilité de s'autofinancer ; la solidarité nationale au travers des subventions budgétaires destinées à équilibrer ces régimes, vient donc compenser leur déséquilibre démographique.

Il s'agit pour l'État d'accompagner la décroissance des régimes fermés mais surtout de faire évoluer les régimes ouverts en cohérence avec les orientations générales sur les retraites.

Les régimes concernés représenteront environ 759 000 pensionnés ou allocataires fin 2012.

Cette mission constitue une dépense inéluctable pour l'Etat, dont la hausse sensible (+7,3% en 3 ans) nécessite un effort supplémentaire pour les autres missions de l'Etat afin de respecter la trajectoire de redressement des finances publiques.

2. Opérateur rattaché

Le régime de sécurité sociale des marins est géré par l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM) qui constitue le seul opérateur de la mission.

L'ENIM est en charge de la gestion du risque vieillesse mais aussi des risques maladie, accident et invalidité. Il couvre à ces différents titres près de 220 000 personnes en 2012.

La subvention de l'État ne couvre que le risque vieillesse. La branche maladie est adossée au régime général qui en assure l'équilibre financier. Le budget total prévisionnel de l'établissement pour 2013 est estimé à 1 617 M€ répartis de la façon suivante :

Risque vieillesse	Risques maladie/accident/invalidité
1 131 M€	486 M€

Les effectifs de l'ENIM pour 2013 sont fixés à 410 ETP répartis sur 4 sites. Le siège de l'établissement doit s'implanter à la Rochelle en octobre 2012.

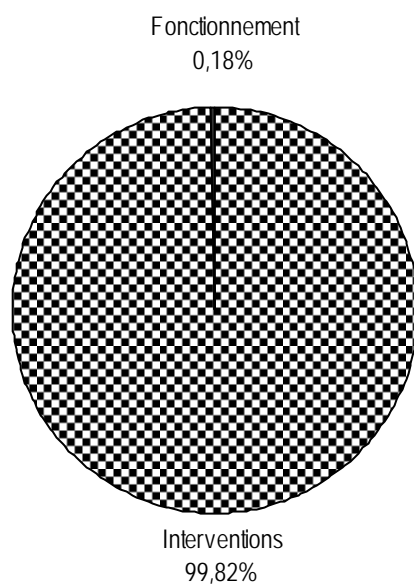
3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

La priorité du triennal est de poursuivre la maîtrise des coûts de gestion des caisses de retraite tout en garantissant la qualité du service rendu aux bénéficiaires. La signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et les différentes caisses permet d'encadrer leurs modalités de fonctionnement ; elles prévoient des objectifs de maîtrise des coûts (-13% entre 2011 et 2015 sur les frais de personnel et autres frais généraux pour la gestion des retraites des mines) et de qualité de prestation (mise en place d'un accueil téléphonique dédié et d'un site internet interactif destinés aux pensionnés de la marine).

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	Ministre de l'Economie et des Finances	1.519	1.519		
Régime de retraite et de sécurité sociale des marins	Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie	840	840		410
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie	4.184	4.184		



Santé

Les ministères concernés

Ministère des affaires sociales et de la santé

Moyens en 2013

- 1,29 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS Pensions)
- 2 640 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
1,41 Md€	1,29 Md€	1,30 Md€	1,30 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Prévenir les risques sanitaires, protéger les plus fragiles »

La mission « santé » répond à **trois objectifs cohérents** : promouvoir la prévention dans un système de santé qui accorde encore une place prépondérante au soin, assurer l'égal accès aux soins, que ce soit par le financement de prises en charge par la solidarité nationale pour les plus fragiles (CMUc, AME) ou par une politique active de formation des jeunes médecins, et protéger les Français contre les risques sanitaires, par des moyens performants de veille, d'alerte et de réponse.

Sur la période du triennal, les crédits de la mission seront **stabilisés**, grâce à un travail **d'optimisation des dotations** de l'Etat à différents organismes en prenant en compte leurs disponibilités, ainsi que leurs efforts de réduction des moyens de fonctionnement. Cette maîtrise de la dépense publique permettra de préserver les moyens d'intervention de la mission.

Ces moyens verront par ailleurs leur pertinence et leur efficacité renforcées, grâce à la définition d'un cadre stratégique global, après des années sans vision ni pilotage d'ensemble et d'éparpillement des priorités de santé publique. Cette **nouvelle stratégie nationale de santé** annoncée par le Premier ministre fera l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes, notamment l'assurance maladie, les collectivités territoriales et les professionnels et associations.

1. Présentation de la mission

La mission « Santé » est composée de deux programmes placés sous l'autorité de la ministre des affaires sociales et de la santé.

Le programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offres de soins » porte tout d'abord les plans et programmes de santé pilotés par la direction générale de la santé, ses opérateurs et les 26 agences régionales de santé. Globalement, les moyens centraux s'élèveront à 46,5 M€, qui permettront d'assurer dans un cadre stratégique renouvelé un pilotage plus resserré et mieux évalué. Les moyens mis à disposition du Fonds d'intervention régional (FIR) géré par les ARS seront stabilisés et diversifiés avec, en complément des crédits budgétaires, l'affectation via la CNAMTS du produit d'une taxe à vocation « comportementale » dans le PLFSS, afin de marquer clairement la synergie entre ces deux instruments de la politique de prévention. **Au total, le FIR se verra doté pour les actions de prévention d'environ 225 M€, dont 150 M€ de crédits budgétaires.**

Une priorité du Gouvernement est de renforcer les soins de premier recours. La politique de **formation initiale des médecins** en est l'un des leviers, et tout particulièrement l'organisation de stages en dehors de l'hôpital, qui se verront dotés de 127 M€ conformément aux objectifs fixés en termes de montée en charge.

Les moyens du **programme 183 « Protection maladie »** seront réduits de 50 M€ par rapport à 2012 grâce à l'optimisation de la dotation de l'Etat au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, qui dispose de réserves importantes. Les crédits consacrés à l'aide médicale de l'Etat seront pour leur part stabilisés ; la suppression du droit de timbre intervenue en LFR 2012-2 permettra en effet favoriser l'accès aux soins, et donc des prises en charges plus précoces et moins coûteuses.

2. Opérateurs rattachés

Sont rattachés à la mission Santé une douzaine d'opérateurs, qui interviennent avec un très haut niveau d'expertise dans le champ du pilotage du système de soins (Agence technique de l'information et de l'hospitalisation, centre national de gestion des personnels hospitaliers, etc.), de la sécurité sanitaire (Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé, Institut national de veille sanitaire, etc.), ou encore de la prévention (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, etc.).

Le PLF 2013 consacre à ces opérateurs pour leurs moyens de fonctionnement et d'intervention près de 330 M€ soit, à périmètre constant, une baisse de près de 5%. Cette réduction s'appuiera sur la poursuite des efforts d'économie sur les moyens de fonctionnement, et permettra de maintenir les capacités d'intervention publique.

En 2013, une réflexion d'ensemble sera en outre conduite sur le champ des agences sanitaires, qui s'est élargi progressivement au cours des deux dernières décennies et qui va au-delà des seuls opérateurs de l'Etat au sens de la LOLF. Un bilan de cette évolution s'avère en effet indispensable, pour assurer une meilleure cohérence des interventions, un meilleur pilotage public et une optimisation des dépenses. Les résultats de ce bilan seront intégrés dans la définition de la nouvelle stratégie nationale de santé.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

S'agissant de la protection maladie, le **droit de timbre** dont étaient redevables les bénéficiaires majeurs de l'aide médicale d'État depuis le 1^{er} mars 2011 a été supprimé par la loi de finances rectificative du 16 août 2012, conformément aux engagements du Président de la République. Il s'agit, pour le Gouvernement, d'assurer l'accès aux soins des bénéficiaires de l'AME dans les meilleures conditions. La suppression du droit de timbre contribuera à simplifier l'instruction des dossiers, améliorera les délais d'accès aux droits et donc aux soins et limitera les prises en charge tardives et coûteuses à l'hôpital.

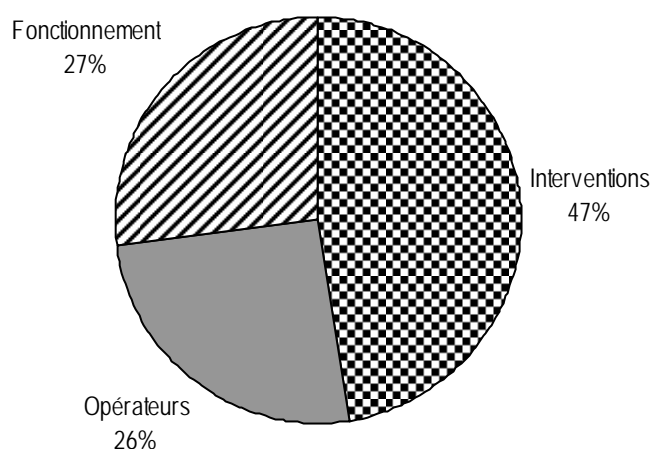
Une **stratégie nationale de santé** sera définie par le Gouvernement après une large concertation. Elle redonnera notamment des orientations fortes à la politique de santé publique, près de 10 ans après la loi de 2004, pour plus d'égalité devant la santé, plus de protection face aux risques, plus de démocratie, plus de cohérence et d'efficacité dans l'intervention publique.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

Le PLF 2013 est construit en réalisant des efforts particuliers d'optimisation des financements de l'Etat à divers organismes, en particulier par une meilleure prise en compte de leurs réserves (INPES, CENGEPS, FIVA en particulier). Il tient également compte de la participation du ministère des affaires sociales et de la santé, ainsi que de ses opérateurs, à l'effort collectif de réduction des dépenses de fonctionnement et des interventions pilotables et de sa contribution à l'objectif de stabilisation globale des effectifs, via un effort sur les effectifs des opérateurs de la mission (-20 ETP en 2013).

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (en M€)	Crédits en CP (en M€)	Emplois État	Emplois opérateurs
204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Ministre des affaires sociales et de la santé	701	701	-	2631
183 – Protection maladie	Ministre des affaires sociales et de la santé	588	588	-	9



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- **Taux de TVA à 2,1 % applicable aux médicaments remboursables ou soumis à autorisations temporaire d'utilisation et aux produits sanguins : 1 920 M€**
- **Exonération des indemnités journalières de sécurité sociale servies au titre des maladies « longues et coûteuses » : 320 M€**
- **Exonération totale puis à hauteur de 50% des indemnités et prestations servies aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles : 350 M€**

Sécurité

Les ministères concernés	Moyens en 2013
Ministère de l'intérieur	<ul style="list-style-type: none">▪ 17,55 Md€ de crédits budgétaires▪ 240 936 emplois État (en ETPT)▪ 308 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
11,58 Md€	11,61 Md€	11,78 Md€	11,96 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

Améliorer la sécurité des personnes et des biens : une priorité gouvernementale

La mission « Sécurité » porte les moyens de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, et de la Sécurité routière.

Mission prioritaire du gouvernement, elle voit en 2013 les **moyens des forces de sécurité intérieure augmenter** : 480 emplois seront créés dès 2013 dans la police et la gendarmerie. Il s'agit de la première étape d'un plan de création de 5 000 emplois en cinq ans au bénéfice de la sécurité et de la justice, conformément aux engagements du Président de la République. Ces emplois permettront de renforcer les effectifs des forces de sécurité dans les zones de délinquance les plus sensibles, en particulier dans les nouvelles zones de sécurité prioritaires. Les efforts de rationalisation et de mutualisation entre les acteurs de la sécurité seront amplifiés afin d'optimiser l'emploi des ressources disponibles.

Par ailleurs, la mobilisation en matière de sécurité routière sera poursuivie : le Gouvernement s'attachera à mobiliser l'ensemble des acteurs de la sécurité routière, dans leur dimension éducative et répressive, pour épargner davantage de vies.

La mission participera cependant à la maîtrise des dépenses publiques, notamment par la réduction des crédits de fonctionnement (hors fonctionnement lié aux missions opérationnelles) en diminution de 7 % (- 29 M€) par rapport à 2012, ou la mutualisation des fonctions support entre Police et Gendarmerie afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre au profit des missions de lutte contre la délinquance.

1. Présentation de la mission

La mission « Sécurité » regroupe les moyens de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale et de la Sécurité routière. Elle a pour finalité, en luttant contre toutes les formes de délinquance, d'améliorer durablement la sécurité des personnes et des biens. En 2013, les services de police et de gendarmerie renforceront la coopération de l'ensemble des acteurs et l'effort en matière de visibilité et de proximité des forces de sécurité avec la population.

Rejoignant la mission « Sécurité » à partir de 2013, le programme « Sécurité et éducation routières » retrace l'action et les moyens mis en œuvre par le ministère de l'intérieur en matière de lutte contre l'insécurité routière, d'observation et d'analyse des causes de cette insécurité, ainsi que les moyens consacrés à la communication nationale, aux actions locales et à l'éducation routière. Ce programme s'attachera, dans tous les domaines d'intervention, à maintenir la mobilisation de l'ensemble des usagers de la route, en coordination avec les actions de la police et de la gendarmerie.

2. Opérateurs rattachés

La mission « Sécurité » ne compte que deux opérateurs rattachés au programme « Police nationale » : l'École nationale supérieure de la police (ENSP) et l'Institut national de police scientifique (INPS).

L'École nationale supérieure de la Police (ENSP) a pour mission d'assurer la formation initiale et continue du corps des commissaires de police et de participer à la formation des fonctionnaires des autres corps de la police nationale ou de toute autre catégorie d'agents publics dans le domaine de la sécurité. A partir de 2013, sa mission de formation initiale sera étendue au corps des officiers de la police nationale.

L'ENSP bénéficie en 2013 d'une subvention pour charges de service public de 21,4 millions d'euros et de 308 emplois (soit, à périmètre constant, une contribution de 2 ETP à l'effort de maîtrise des emplois publics).

L'Institut national de police scientifique (INPS) a pour mission de procéder à tous les examens, recherches et analyses d'ordre scientifique et technique qui lui sont demandés par les autorités judiciaires et les services de la police et de la gendarmerie nationales, aux fins de constatation des infractions pénales et d'identification de leurs auteurs.

Il bénéficiera en 2013 d'une subvention pour charges de service public de 8,5 millions d'euros. L'intégralité de ses effectifs (675 ETP) est mise à disposition par l'Etat.

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

2013 verra l'affirmation d'une ambition renouvelée pour les forces de sécurité : inscrire l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens dans une stratégie globale de sécurité plus qualitative, plus respectueuse des partenaires, plus attentive aux attentes de la population, dans un cadre opérationnel renouvelé.

La priorité accordée à la présence des effectifs sur le terrain au service de la population se matérialisera en 2013 par la création de 480 emplois (288 emplois de policiers et 192 emplois de gendarmes). Sur le plan opérationnel, cette priorité se traduira notamment par la création de zones de sécurité prioritaires, permettant de renforcer les moyens sur les territoires où la délinquance est la plus forte.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

En dépit des créations d'emplois mentionnées ci-dessus, la mission « Sécurité » contribue à l'effort interministériel de maîtrise des dépenses publiques.

Les crédits de fonctionnement courant, non directement liés à l'activité opérationnelle, sont en diminution de 7 % (- 29 M€) par rapport à 2012, conformément à l'orientation interministérielle. Des efforts de rationalisation et de mutualisation entre les acteurs de la sécurité seront amplifiés afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles. Ainsi, police et gendarmerie nationales poursuivront la mutualisation des fonctions support, pour dégager de nouvelles marges de manœuvre au profit des missions de lutte contre la délinquance.

Par ailleurs, grâce au développement de ressources extra-budgétaires (par la location auprès de tiers – par exemple des opérateurs de téléphonie – de certaines fréquences radios, d'antennes et de points hauts de diffusion dont la police et la gendarmerie sont affectataires), la mission « Sécurité » présente des économies de crédits budgétaires sur les dépenses informatiques et de communication par rapport à 2012.

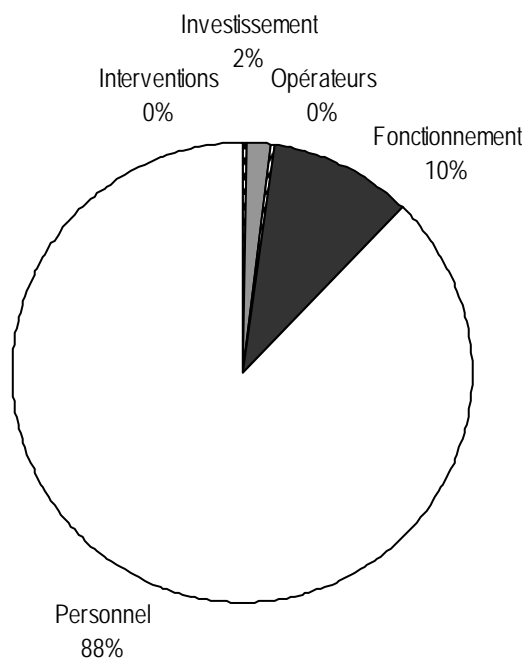
En revanche, les moyens dévolus aux activités opérationnelles sont préservés, voire augmentés. Ainsi, les dépenses d'acquisition de véhicules représenteront 90 M€ en 2013, soit une hausse de 40 % par rapport à 2012.

De même, les moyens consacrés aux dépenses immobilières sont préservés (1004 M€ en 2013, contre 998 M€ en 2012). Certaines opérations immobilières présentant un intérêt moindre en termes d'amélioration de la performance opérationnelle ont été décalées afin de permettre le financement d'opérations de premier plan (relogement de la police judiciaire parisienne aux Batignolles et pôle de police scientifique de la gendarmerie nationale à Pontoise).

Enfin, un effort de réduction de 36 emplois aura lieu sur les effectifs hors police et gendarmerie.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (M€)	Crédits en CP (M€)	Emplois État (ETPT)	Emplois opérateurs (ETP)
Gendarmerie nationale	Ministre de l'intérieur	7 852	7 941	97 093	-
Police nationale	Ministre de l'intérieur	9 567	9 476	142 317	308
Sécurité et éducation routières	Ministre de l'intérieur	130	130	1 526	-



Sécurité civile

Les ministères concernés	Moyens en 2013
Ministère de l'intérieur	<ul style="list-style-type: none">▪ 0,44 Md€ de crédits budgétaires▪ 2 465 emplois État (en ETPT)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
0,39 Md€	0,39 d€	0,40 Md€	0,41 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

Protéger les populations et gérer les crises

La mission Sécurité Civile porte les moyens de l'Etat destinés à la protection de la population et à la gestion de crise.

En 2013, les moyens seront ciblés prioritairement vers le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des moyens aériens nationaux (aéronefs et hélicoptères), notamment utilisés pour la lutte contre les feux de forêt, le soutien aux grands projets d'équipement destinés à améliorer la veille et l'alerte précoce aux populations ou les transmissions radio entre services de secours (projet ANTARES) ou l'amélioration de la coordination des moyens nationaux afin d'accroître la qualité de leurs interventions.

De plus, l'unité mobile de démantèlement des munitions identifiées sera mise en œuvre, et une base de sécurité civile en Martinique sera créée, conjointement au regroupement sur le même site du déminage et de la base hélicoptère.

Afin de maîtriser la dépense publique, les crédits de fonctionnement courant (hors missions opérationnelles) seront réduits. Ces efforts permettent de stabiliser la dépense consacrée à cette mission.

1. Présentation de la mission

La mission « Sécurité civile » regroupe les ressources consacrées par l'Etat à la protection des populations et à la gestion des crises. Le ministère de l'intérieur anime la politique nationale de sécurité civile et coordonne l'action des différents acteurs qui contribuent à sa mise en œuvre, notamment le réseau des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

2. Opérateurs rattachés

Aucun opérateur n'est rattaché à la mission « Sécurité civile ».

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Plusieurs grands projets seront poursuivis en 2013, tels que le développement de la formation en matière de gestion de crises nucléaires, la montée en puissance du centre de formation commun civil et militaire en matière NRBC-E, l'équipement des départements en système d'alerte et d'information de la population (SAIP) et le renforcement du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

La mission « Sécurité civile » contribue à l'effort interministériel de maîtrise des dépenses publiques, notamment à travers une rationalisation des emplois de - 24 ETP pour l'année 2013.

Sur les dépenses hors personnel, la quasi-stabilité des crédits (278,9 M€ en 2013 contre 277,4 M€ en 2012) reflète la volonté de préserver une mission dont l'activité est fortement tributaire de différents aléas, notamment naturels et climatiques.

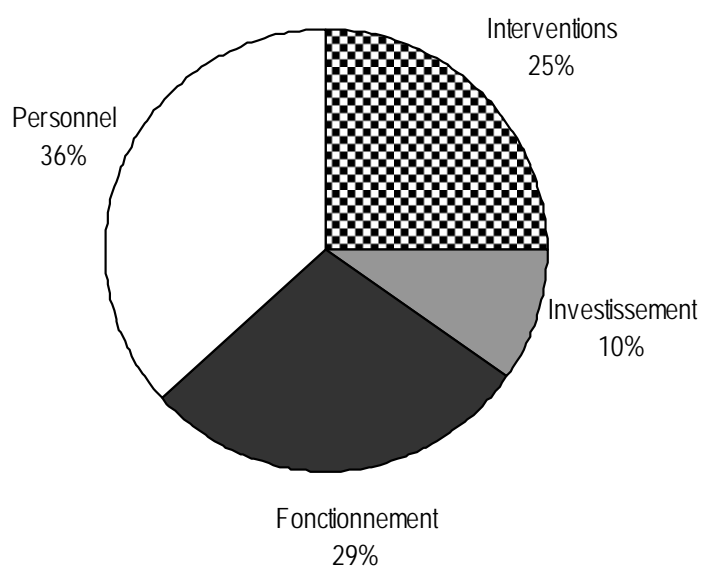
Au sein de ces crédits, les crédits de fonctionnement courant et la plupart des subventions ont été soumis à une norme transversale d'économies.

En revanche, les ressources consacrées aux activités opérationnelles et au financement de grands projets d'équipement ont été préservées et même renforcées :

- les crédits consacrés à l'activité opérationnelle (solidarité nationale en cas d'opération de secours, activité des services opérationnels, acquisitions et travaux immobiliers) sont en augmentation de 4 % (48,5 M€ en 2013, contre 46,5 M€ en 2012)
- les crédits dévolus à la maintenance des avions et des hélicoptères augmentent également de 22 % (71,5 M€ en 2013, contre 58,8 M€ en 2012)
- de même, les crédits consacrés aux grands projets d'équipement (projet ANTARES, nouveau système d'alerte des populations, centre d'alerte anti-tsunamis dans l'Atlantique nord et la Méditerranée, réseau national d'alerte...) augmentent de 19 % (35 M€ en 2013, contre 29,5 M€ en 2012).

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (M€)	Crédits en CP (M€)	Emplois État (ETPT)	Emplois opérateurs (ETP)
Coordination des moyens de secours	Ministre de l'intérieur	137,3	161,9	-	-
Intervention des services opérationnels	Ministre de l'intérieur	271,8	278,3	2 465	-



Solidarité, insertion et égalité des chances

Les ministères concernés

Ministère des affaires sociales et de la santé

Ministère des droits des femmes

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation

Moyens en 2013

- **13,4 Md€ de crédits budgétaires** (y compris CAS pensions)
- **11 157 emplois État (en ETPT)**
- **9 071 emplois dans les opérateurs (en ETP)**

Crédits du budget triennal 2013 – 2015

LFI 2012	PLF 2013	2014	2015
12,53 Md€	13,18 Md€	13,48 Md€	13,74 Md€

« La solidarité et l'égalité au cœur de l'action du Gouvernement »

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » répond à deux objectifs fondamentaux et indissociables : contribuer à assurer un revenu minimum à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins par le travail, et les accompagner vers une insertion professionnelle durable. Elle intègre également l'objectif d'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

La progression des crédits de la mission de 5,1 % entre 2012 et 2013 à périmètre constant (hors contributions directes de l'Etat au CAS pensions) illustre la dynamique des dispositifs qui la composent (notamment l'allocation aux adultes handicapés,) et la volonté du Gouvernement de faire des politiques publiques de cohésion sociale et d'égalité un axe majeur de son action, en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs concernés (organismes de sécurité sociale, collectivités locales, opérateurs, associations et entreprises...). **Cet effort de solidarité en faveur des personnes les plus vulnérables s'accompagne de mesures permettant de maîtriser la dépense et d'assurer une plus grande égalité**, entre les usagers (poursuite de l'harmonisation des modalités d'attribution de l'AAH) comme entre les opérateurs (convergence tarifaire entre les services tutélaires, tarification des établissements et services d'aide par le travail...). Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'intervention s'accompagnera d'une réduction des effectifs à la fois dans le ministère chargé de cette politique (-186 ETP) et dans les agences régionales de santé (-88 ETP après ajustement technique de -130 ETP.)

Priorité affichée du Gouvernement, **l'égalité entre les femmes et les hommes** voit ses moyens renforcés au sein de la mission : outre un renforcement de ses emplois, les crédits de la ministre des droits des femmes augmentent de 15% en 2013 et un fonds d'expérimentation est constitué pour soutenir la dynamique de l'égalité professionnelle engagée lors de la grande conférence sociale. De même, les crédits du ministre délégué à l'économie sociale et solidaire croissent sur la période de programmation et sont mieux identifiés au sein de la mission.

1. Présentation de la mission

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » se compose de quatre programmes rattachés à la ministre des affaires sociales et de la santé et d'un programme rattaché au Premier Ministre en lien avec la ministre chargée des droits des femmes. Elle regroupe les politiques publiques de cohésion sociale et d'égalité entre les femmes et les hommes, mises en oeuvre en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs concernés (organismes de sécurité sociale, collectivités locales, opérateurs, associations...). **Les crédits de la mission progressent de 5,1 % à périmètre constant entre 2012 et 2013, hors contributions directes de l'Etat au CAS pensions.**

La solidarité nationale en faveur des personnes en situation de handicap se traduit, dans le budget de l'État (programme 157), par la prise en charge de prestations permettant d'assurer un revenu d'existence (allocation aux adultes handicapés – AAH – et allocation supplémentaire d'invalidité), ainsi que les mécanismes d'incitation à l'activité professionnelle (dotations et aides aux postes versées aux établissements et services d'aide par le travail). Les crédits afférents à ces dépenses de solidarité représentent plus de 83 % du total de la mission (11,2 milliards d'euros dont 8,2 milliards d'euros pour la seule AAH) mais ne reflètent qu'une partie de l'effort des pouvoirs publics (État, organismes de sécurité sociale et collectivités territoriales) en faveur des personnes handicapées (estimé à 33 milliards d'euros en 2010). En 2013, les moyens sur le budget de l'Etat en faveur des personnes en situation de handicap sont en hausse de 6,3 % par rapport à 2012, sous l'effet principalement de la croissance de l'AAH (+8,5 % par rapport à 2012).

L'État, au travers du fonds national des solidarités actives (FNSA), contribue au financement du revenu de solidarité active (RSA) (programme 304). L'État finance le volet activité du RSA, versé aux personnes exerçant une activité professionnelle afin de compléter leurs revenus d'activité. Le fonds national des solidarités actives, dont les ressources sont constituées du produit de la contribution additionnelle aux prélèvements sociaux sur le capital ainsi que d'une subvention d'équilibre de l'État, finance également le RSA pour les jeunes actifs, les dispositifs de RSA applicables dans les DOM et l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE). A compter de 2013, le FNSA financera également l'intégralité des primes de Noël (voir infra). **Au total, les ressources du FNSA permettront de financer 2,2 milliards d'euros de dépenses en 2013.**

Les crédits de la mission sont également mobilisés pour soutenir et impulser des **actions pour la promotion des droits des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes** dans la vie professionnelle, éducative, économique, politique et sociale (programme 137).

Les crédits de la mission soutiennent aussi des **actions en faveur des familles vulnérables**, notamment le dispositif de protection juridique des majeurs (programme 106).

Enfin la mission comprend un **programme support qui regroupe l'essentiel des moyens humains et de fonctionnement** nécessaires à la mise en oeuvre des politiques de l'État dans les domaines sanitaires, sociaux, des sports, de la jeunesse, de la vie associative et de la ville, et les dépenses de personnel du ministère des droits des femmes (programme 124).

2. Opérateurs rattachés

Les principaux opérateurs rattachés à la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » sont **les agences régionales de santé (ARS)**. Celles-ci ont pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble du système de santé : conduite de la politique de santé publique en région et régulation de l'offre de santé dans toutes ses dimensions (secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier). Comme les autres opérateurs de l'État, elles auront à réaliser **des gains de productivité et d'efficacité, leurs effectifs et leur fonctionnement étant soumis aux mêmes efforts que l'État.**

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

La prime de Noël est budgétisée intégralement dès le projet de loi de finances au sein du FNSEA et financée de manière pérenne via l'affectation d'une ressource nouvelle au FNSEA. Traditionnellement, la prime de Noël était financée en fin d'année sans que ces dépenses n'aient été jusqu'à présent prévues par la loi de finances initiale. **Cette réforme permet d'assurer une meilleure lisibilité pour ces aides sociales et de renforcer l'information et le contrôle du Parlement sur cette dépense.** Ces primes seront financées par l'accroissement de la recette fiscale dont bénéficie le FNSEA. Dans le PLFSS 2013, le taux des contributions additionnelles aux prélèvements sociaux affectées au fonds augmentera ainsi de 0,35 point, passant de 1,1 % à 1,45 %.

Permettre aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à la vie de la cité : c'est l'objectif de la loi du 11 février 2005 et l'ambition du Gouvernement. D'ores et déjà, des mesures ont été prises pour améliorer la scolarisation des enfants handicapés. De même, l'emploi des personnes en situation de handicap fait partie de la « feuille de route » issue de la Grande conférence sociale de juillet 2012. La circulaire du Premier ministre du 4 septembre, qui prévoit un « volet handicap » dans chaque loi, incarne cette mobilisation en faveur d'une approche transversale de la politique du handicap.

A la suite de la nomination du premier gouvernement paritaire, le budget manifeste **la priorité donnée à la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Cette politique bénéficie de **crédits budgétaires en hausse de 15% entre 2012 et 2013** et de moyens humains supplémentaires. Ces crédits et moyens nouveaux permettront notamment la création d'un fonds budgétaire, doté de 6,3 millions d'euros et par des crédits du fonds social européen (estimés à 12 M€). Ces crédits permettront de renouveler les méthodes d'action au service de l'égalité femmes-hommes et de soutenir des expérimentations, notamment en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les stéréotypes. Le fonds soutiendra la création d'un observatoire national des violences faites aux femmes.

A la suite des engagements du Président de la République en faveur du **développement de l'économie sociale et solidaire**, l'attention portée aux principes et modes de production des entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire s'exprime à travers une augmentation des crédits destinés à cette politique. Ces crédits sont destinés à soutenir le développement de ce secteur, notamment par l'émergence de nouveaux modèles économiques, à appuyer les capacités d'innovations des entreprises associatives, coopératives et mutualistes, et à favoriser l'expérimentation.

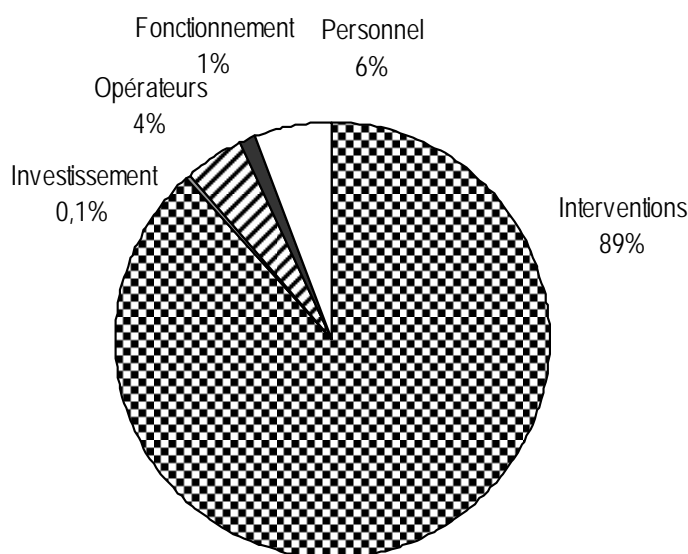
- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

La mission contribue à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, notamment au travers :

- d'une **poursuite de l'harmonisation des modalités d'attribution de l'AAH**, après l'entrée en vigueur de nouvelles conditions de déclaration et de cumul des revenus d'activité professionnelle des allocataires de l'AAH en 2011, dans un objectif de réduction des disparités ;
- d'un **approfondissement de l'analyse des coûts** des établissements et services d'aide par le travail en rapport avec leur financement ;
- d'un maintien de la **politique de convergence tarifaire entre les services tutélaires** ;
- d'une stabilisation de la dépense totale au titre de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE), et d'une optimisation de la trésorerie des organismes gestionnaires de cette aide.
- **de la réduction des effectifs** à la fois dans le ministère chargé de cette politique (-186 ETP) et dans les agences régionales de santé (-88 ETP après ajustement technique de -130 ETP)

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
Actions en faveur des familles vulnérables	Marisol Touraine	245 M€	245 M€	0	33
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	Marisol Touraine	1 557 M€	1 560 M€	11 157	9 038
Egalité entre les femmes et les hommes	Najat Vallaud-Belkacem	23 M€	23 M€	0	0
Handicap et dépendance	Marisol Touraine	11 168 M€	11 168 M€	0	0
Lutte contre la pauvreté : RSA et expérimentations sociales	Marisol Touraine	404 M€	404 M€	0	0



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- **Impôt sur le revenu** : abattement de 10 % sur le montant des pensions (y compris les pensions alimentaires) et des retraites / crédit d'impôt pour frais de garde des enfants âgés de moins de 6 ans / demi-part supplémentaire pour les contribuables vivant effectivement seuls ayant eu un ou plusieurs enfants à charge : 3 280 M€
- **Taxe sur la valeur ajoutée** : taux de 5,5 % pour les ventes portant sur certains appareils, ascenseurs et équipements spéciaux pour les handicapés :

Sport, jeunesse et vie associative

Les ministères concernés

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Moyens en 2013

- 0,46 Md€ de crédits budgétaires, 0,27 M€ de recettes affectées
- 1 678 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
0,49 Md€	0,46 Md€	0,48 Md€	0,56 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Favoriser l'autonomie des jeunes et l'accès au sport pour tous »

- Le projet présidentiel a mis **la jeunesse au cœur de ses priorités**. Ce premier budget en est la traduction : les crédits de la mission augmentent de plus de 14% entre 2012 et 2015.
- Le **service civique, outil privilégié d'engagement** dans le parcours des jeunes, montera en puissance pour atteindre sur le quinquennat 100 000 volontaires par an, en cohérence avec les dispositifs de soutien à l'emploi développés par le Gouvernement (emplois d'avenir, contrat de générations...). 30 000 volontaires sont prévus en 2013.
- Le **ministère jouera son rôle de coordonnateur interministériel des actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative**, en s'appuyant sur les réseaux de jeunesse et d'éducation populaire, en soutenant la structuration des associations et en favorisant le développement du bénévolat.
- L'effort budgétaire en faveur du sport, en incluant les crédits du Centre national pour le développement du sport (CNDS), sera concentré sur la **lutte contre les inégalités d'accès au sport, le développement des pratiques et la promotion de la santé par le sport**.
- Les crédits dédiés à l'accompagnement individuel et à la reconversion des sportifs de haut niveau seront confortés avec notamment **la prise en charge de 4 années maximum de cotisations retraite des non professionnels**.

1. Présentation de la mission

La mission « Sport, jeunesse et vie associative » coordonne trois politiques publiques interministérielles, mises en œuvre en lien étroit avec les collectivités territoriales et les acteurs associatifs :

- Développer la pratique sportive pour tous les publics et accompagner le haut niveau. Les actions menées permettent de soutenir individuellement les sportifs et de promouvoir les valeurs éthiques et la santé dans le sport, notamment au travers de la lutte contre le dopage et les matches arrangés ;
- Favoriser l'initiative, l'autonomie et l'insertion sociale des jeunes. Il s'agit de mettre en cohérence les actions entreprises par le Gouvernement dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse et de mobiliser des outils spécifiques comme le service civique ou les aides à la mobilité internationale ;
- Le développement de la vie associative en soutenant la structuration des associations, en sécurisant leurs relations avec les pouvoirs publics et en accompagnant les bénévoles.

Par ailleurs, 4.161 ETPT concourant directement à la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative, sont positionnés au sein du plafond d'emploi du ministère des affaires sociales et de la santé.

2. Opérateurs rattachés

Dans le champ de la jeunesse et de la vie associative : l'agence du service civique (ASC) et l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

Pour le sport, le ministère dispose du réseau des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) et des écoles nationales (voile, équitation et sports de montagne), de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) et du Centre national pour le développement du sport (CNDS). Ce dernier joue un rôle majeur dans la politique sportive puisque son budget (0,27 milliard d'euros) se cumule avec celui du programme « Sport ».

Le CNDS recentrera progressivement son action au bénéfice du sport pour tous, en lien avec les acteurs locaux.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Le **développement du service civique constitue un axe majeur du budget triennal** : 30 000 jeunes auront la possibilité d'intégrer le dispositif dès 2013, soit 10 000 de plus qu'en 2012 grâce à un effort budgétaire de 26 millions d'euros. Cette trajectoire sera amplifiée pour atteindre, d'ici la fin de ce quinquennat, l'objectif de 100 000 volontaires par an fixé par le Président de la République. Les modalités de la montée en puissance garantiront la soutenabilité budgétaire du dispositif et sa complémentarité avec les autres soutiens de l'Etat en faveur de la jeunesse et de la vie associative. La qualité des missions offertes et la diversité des publics concernés feront également l'objet d'une attention particulière.

Des crédits budgétaires supplémentaires (6 M€) sont également prévus pour financer la **prise en charge temporaire des droits à retraite des sportifs de haut niveau** ne disposant pas des ressources suffisantes pour ouvrir ces droits.

L'action du CNDS sera réorientée vers sa vocation initiale du sport pour tous.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

Les enveloppes allouées aux fédérations sportives, aux dépenses de fonctionnement du ministère et de ses opérateurs seront mises à contribution (programme sport en baisse de 9%). La répartition de ces efforts se fera en concertation avec les parties prenantes et en cohérence avec les priorités ministérielles : sport pour tous, sport santé et accompagnement individuel des sportifs de haut niveau.

Les subventions déconcentrées sur le programme « Jeunesse et vie associative » seront associées à l'effort de redressement, tout en laissant une plus grande autonomie aux services pour adapter l'intervention de l'Etat aux priorités locales. Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse tirera par ailleurs les conséquences de l'arrivée à leur terme des expérimentations financées (5 M€ en 2012) et se concentrera sur l'essaimage de celles qui auront été jugées positives.

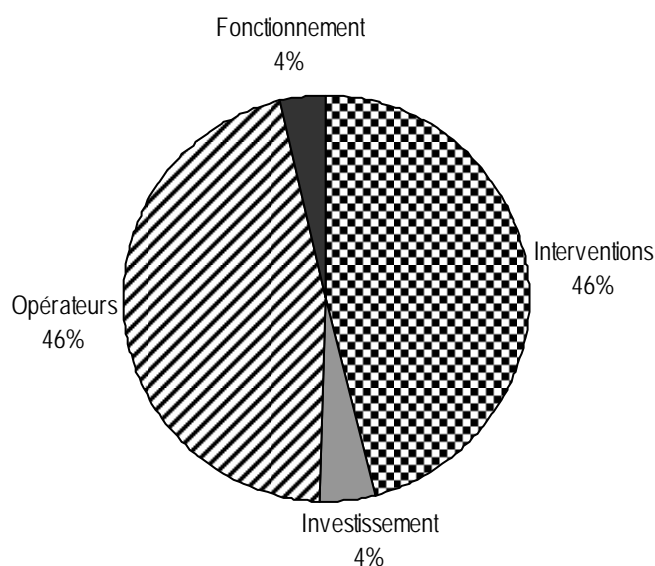
Les opérateurs de la mission contribuent à la maîtrise des finances publiques en diminuant globalement leurs emplois de 1,5 % par an.

Ces mesures seront appliquées en cohérence avec le chantier de réforme de l'administration, autour de deux objectifs majeurs :

- mieux articuler les interventions de l'Etat avec celles des collectivités territoriales et des acteurs associatifs (mouvement sportif et réseaux de jeunesse et d'éducation populaire) ;
- optimiser les ressources disponibles et concentrer les financements sur les priorités ministérielles.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
Sport	Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	0,23 Md€	0,23 Md€		1 622
Jeunesse et vie associative	Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	0,23 Md€	0,23 Md€		56



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- Réduction d'impôt au titre des dons à des associations d'intérêt général : 1300 M€
- Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des œuvres ou organismes d'intérêt général : 800 M€
- Franchise pour les activités lucratives accessoires des associations sans but lucratif : 133 M€

Travail et emploi

Les ministères concernés

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Moyens en 2013

- **10,32 Md€ de crédits budgétaires** (y compris CAS Pensions)
- **10 072 emplois État** (en ETPT)
- **46 038 emplois dans les opérateurs** (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
9,95 Md€	10,12 Md€	9,68 Md€	9,74 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Priorité à l'emploi : promesses tenues et moyens renforcés »

La mission Travail et emploi porte les financements destinés à la fois au soutien du marché de l'emploi, à la lutte contre le chômage, et à la qualité du travail.

En 2013, les moyens de la mission seront renforcés pour faire face à la hausse du chômage : mise en œuvre des emplois d'avenir (470 millions d'euros en 2013), emplois de longue durée destinés aux jeunes peu qualifiés, qui seront déployés prioritairement dans les territoires dans lesquels la situation de l'emploi des jeunes est la plus difficile, stabilisation du volume des autres formes de contrats aidés (390 000 emplois, 1 670 millions d'euros), et renforcement des moyens humains et financiers de Pôle emploi par le recrutement de 2 000 CDI (107 millions d'euros) ce qui porte la subvention versée par l'Etat à cet opérateur à 1 467 millions d'euros.

La mission participera néanmoins à l'effort de réduction des déficits publics, notamment par la non reconduction du dispositif des contrats d'autonomie, soit une économie de 46 M€ et la réduction des moyens de fonctions supports du ministère : moyens humains (-141 ETP sur le nouveau périmètre de la mission, intégrant en 2013 la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et moyens financiers. Enfin, l'alignement du dispositif d'auto-entrepreneur avec celui d'entrepreneur individuel a pour effet de supprimer la compensation à la sécurité sociale qui était portée par le budget de cette mission (réduction de 130 M€).

1. Présentation de la mission

La mission « Travail et emploi » regroupe l'ensemble des crédits consacrés aux actions en faveur de l'emploi, de la lutte contre le chômage et de la qualité du travail, mises en œuvre par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Outre des dispositifs de soutien direct à l'emploi, au reclassement ou à la formation des demandeurs d'emploi, elle finance l'allocation spécifique de solidarité ainsi que les moyens de fonctionnement des différents acteurs du service public de l'emploi et notamment Pôle emploi. Elle porte également les politiques en faveur de la formation professionnelle et de l'alternance, afin de favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail et l'accès aux qualifications professionnelles.

2. Opérateurs rattachés

Le principal opérateur de la mission, Pôle emploi, continuera, dans le cadre de la convention tripartite conclue entre l'État, l'Unedic et Pôle emploi pour la période 2012 – 2014, à accroître ses efforts de personnalisation de l'offre de service aux demandeurs d'emploi les moins autonomes. Pour accompagner Pôle emploi, ses capacités opérationnelles seront renforcées avec 2 000 agents supplémentaires en 2013. Le financement de ces emplois supplémentaires est porté intégralement par l'État, avec une revalorisation de sa subvention de 1 360 millions d'euros à 1 467 millions d'euros. Au-delà de ces créations d'emploi, Pôle emploi réalisera un redéploiement interne de ses effectifs à hauteur de 2 000 agents au profit des missions de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emplois.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

La Grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 a réaffirmé la priorité en faveur de l'emploi en s'appuyant sur un dialogue social rénové et équilibré. Cet engagement pour l'emploi, et notamment celui des jeunes, est porté par la mission « Travail et emploi ».

La création des emplois d'avenir apportera des solutions plus durables que celles issues des contrats aidés antérieurs aux jeunes les plus en difficulté, sans diplôme ou faiblement qualifiés. Concrètement, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif sera rapide, puisque 100 000 contrats devront être conclus d'ici fin 2013. En parallèle, le maintien à un haut niveau des prescriptions de contrats aidés (390 000) vise à répondre à l'urgence, tout en mettant l'accent sur la qualité des contrats. Cet engagement se traduit par un effort financier significatif (2 168 millions d'euros de crédits budgétaires en 2013).

L'effort en faveur du service public de l'emploi se traduit par le renforcement des effectifs de Pôle emploi (+2 000 agents) et le maintien des dotations aux Maisons de l'emploi et aux Missions locales à leur niveau de 2012.

Les outils de la formation professionnelle et de l'alternance constitueront des leviers pour améliorer l'entrée sur le marché de l'emploi avec deux orientations fortes : **l'accès à la qualification** des jeunes et la **formation des demandeurs d'emploi**. En 2013, l'effort en faveur de la formation est maintenu, à travers la reconduction du dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi en formation (rémunération de fin de formation) et la stabilisation des crédits en faveur de la formation aux savoirs de base (compétences clés).

L'anticipation des évolutions de l'activité et l'accompagnement des mutations économiques sont également renforcés par l'orientation des moyens d'observation et de développement des compétences dans des secteurs stratégiques (automobile, agroalimentaire, etc), la forte hausse des crédits de l'activité partielle (+40 millions d'euros par rapport à 2012), et la pérennisation financière du contrat de sécurisation professionnelle pour les salariés affectés par des plans de sauvegarde de l'emploi (70 millions d'euros).

Enfin, l'amélioration des conditions de travail dans le cadre fixé par le deuxième plan « santé au travail » et le volet pénibilité de la loi portant réforme des retraites reste une priorité. Elle sera complétée par l'adaptation et la rénovation des règles du marché du travail, en vue d'une meilleure efficacité économique et sociale et d'une plus grande effectivité de l'application du droit du travail, garantissant aux travailleurs une réelle sécurité juridique.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

L'évolution des crédits par rapport à 2012 résulte en grande partie de la mise en œuvre des engagements présidentiels concernant les emplois d'avenir et le service public de l'emploi. Cependant, la mission prend sa part à l'effort d'économie global notamment en portant les mesures suivantes :

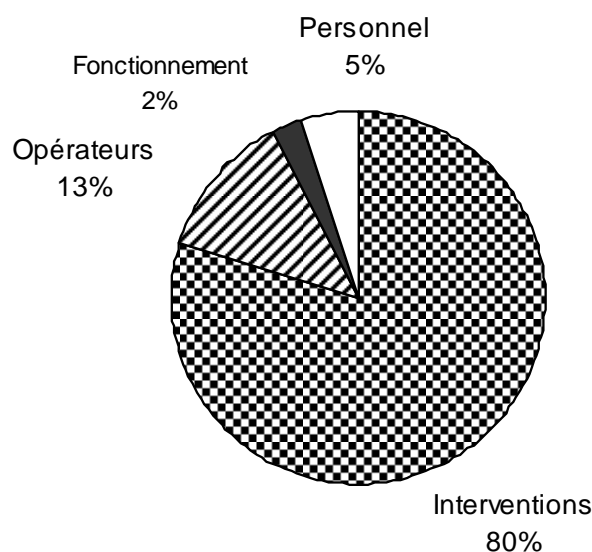
- la non reconduction du dispositif des contrats d'autonomie (46 M€)

- la rationalisation des exonérations sectorielles de cotisations sociales (niches sociales) et notamment l'alignement des cotisations des auto-entrepreneurs sur celles des autres travailleurs indépendants. Cette mesure se traduit par la suppression de la compensation à la sécurité sociale portée par cette mission, ce qui induit la suppression de la dépense associée de 130 millions d'euros en 2013

- la pleine participation à l'effort transversal sur les dépenses de fonctionnement : en particulier, les moyens dédiés aux fonctions supports du ministère seront réduits entre 2012 et 2013. (-141 ETP sur le nouveau périmètre de la mission, intégrant en 2013 la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle)

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (en M€)	Crédits en CP (en M€)	Emplois État	Emplois opérateurs
102 – Accès et retour à l'emploi	Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social	7 811	5 704	-	45 710
103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social	3 733	3 750	-	90
111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social	79	79	-	75
155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social	820	783	10 072	163



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- **Prime pour l'emploi en faveur des contribuables modestes déclarant des revenus d'activité : 2 460 M€**
- **Crédit d'impôt au titre de l'emploi d'un salarié à domicile pour les contribuables exerçant une activité professionnelle ou demandeurs d'emploi depuis au moins trois mois : 2 100 M€**

Égalité des territoires, ville et logement

Les ministères concernés

Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Moyens en 2013

- 8,00 Md€ de crédits budgétaires
- 14 194 emplois État
- 452 emplois dans les opérateurs

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*			
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
8,20 Md€	7,77 Md€	7,73 Md€	7,73 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

« Un budget de solidarité, sociale et territoriale, en vue d'une mobilisation exceptionnelle de la Nation »

Développer une offre de logements accessibles à tous, de qualité, et adaptés aux besoins des Français, par la construction de 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux, et par la mise en place d'un encadrement des loyers dans les zones tendues.

Lutter contre le dérèglement climatique et protéger le pouvoir d'achat des Français en mettant en place un plan de rénovation thermique.

Faciliter l'accès au logement décent et le maintien dans le logement pour les plus modestes.

Poursuivre le développement du logement accompagné pour permettre l'accès des personnes sans abri à un logement pérenne, tout en maintenant une capacité d'hébergement permettant de répondre aux situations d'urgence.

Viser un aménagement durable et équilibré des territoires par une planification stratégique renouvelée et participative.

Améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Participer à l'effort de stabilisation des effectifs de l'Etat et de maîtrise des dépenses d'intervention.

Évolution des emplois en 2013

Participation à l'effort de stabilisation des emplois publics à hauteur de 662 emplois.

1. Présentation de la mission

La mission « Égalité des territoires, logement et ville » dans son nouveau périmètre correspond à la création du ministère de l'égalité des territoires et du logement. Elle répond au besoin d'articuler, au service de l'égalité des territoires, les politiques de l'aménagement, du logement, de l'urbanisme et de la ville, ainsi que celles de l'hébergement et de la lutte contre l'exclusion.

Les aides accordées aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir durablement constituent le principal effort financier de la politique du logement, réparti principalement entre l'État, au sein du programme « Aide à l'accès au logement », les régimes de prestations familiales et les cotisations des employeurs.

Les crédits d'aide à la pierre (développement et amélioration de l'offre de logement, principalement locatifs sociaux) et ceux relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement sont désormais regroupés dans un programme « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».

Le programme « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » regroupe les crédits qui financent les centres d'hébergement pour les personnes sans-abri (hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion). Il finance en outre différentes solutions de logement accompagné (intermédiation locative et maisons-relais notamment).

Le programme « Politique de la ville » contribue à la réduction des écarts de développement socioéconomique entre certains territoires et leur environnement, au travers d'aides accordées dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale et du programme national de rénovation urbaine. Le dispositif des zones franches urbaines complète la palette de ces interventions.

Enfin, la création d'un programme « Conduite et pilotage des politiques de l'égalité des territoires, du logement et de la ville » permet à la mission de disposer de ses propres crédits de personnel.

2. Opérateurs rattachés

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) verra ses moyens d'action renforcés avec l'affectation de 590 M€ issus du produit de la vente aux enchères des quotas d'émission de CO₂ qui seront consacrés à l'amélioration solidaire de l'habitat et à la performance énergétique dans le cadre du plan de rénovation thermique.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

La principale priorité en matière de logement est la construction de 500 000 nouveaux logements par an dont 150 000 logements sociaux, dans les zones où la demande de logements sociaux est la plus forte. Dans ce domaine, outre les mesures prévues dans le cadre de la loi logement présentée au Parlement à la fin de l'été 2012, le projet de loi de finances pour 2013 prévoit de porter les aides à la pierre de l'État en faveur du logement social à 500 millions d'euros, en parallèle de l'augmentation du plafond du livret A. En outre, Action logement renforcera, en accord avec le Gouvernement, ses interventions dans ce domaine, pour atteindre 950 millions d'euros par an en équivalent subvention. Action logement contribuera de manière exceptionnelle au financement des aides personnelles au logement.

Un nouveau dispositif de réduction d'impôt en faveur de l'investissement locatif, plus incitatif pour permettre la construction de plus de 40 000 logements par an mais également plus exigeant en matière de contreparties sociales (niveau des loyers pratiqués et des ressources des locataires), favorisera le développement d'une offre locative intermédiaire, qui fait actuellement défaut. Enfin, la mise en place d'observatoires du logement sur l'ensemble du territoire permettra de rendre effective la politique d'encadrement des loyers initiée par le Gouvernement dans les zones tendues.

En matière d'hébergement, un effort budgétaire renforcé (+4% à champ constant) permettra à la fois d'accroître les places d'hébergement et de développer le logement adapté aux besoins des personnes en grande difficulté sociale. L'État doit en effet pouvoir assurer un accueil de proximité pour mettre à l'abri et accompagner ces personnes, permettre leur accès au logement et prévenir les situations d'exclusion par le logement.

La réforme des zonages de la politique de la ville visera à simplifier et à concentrer les interventions publiques sur les territoires les plus en difficulté, en métropole et dans les Outre-mer.

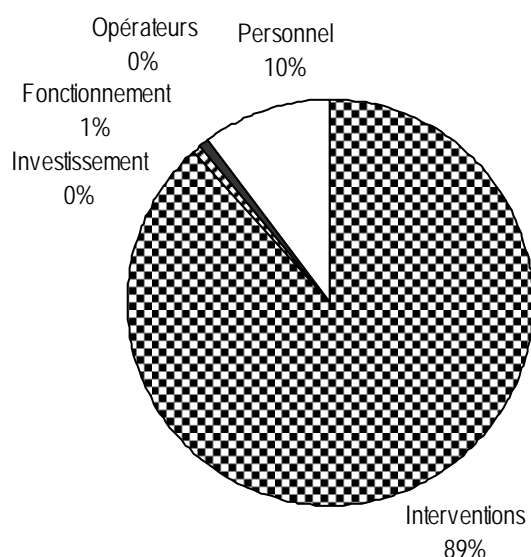
Dans le cadre du « débouclage » de la loi TEPA, une nouvelle ressource (fraction du prélèvement de solidarité sur les revenus du patrimoine et les produits de placement) sera affectée au FNAL.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

Le METL contribuera à l'effort de stabilisation des effectifs de l'Etat et de maîtrise des dépenses d'intervention pilotable.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

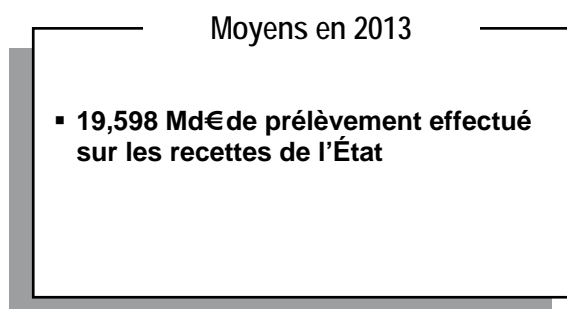
Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE (en M€)	Crédits en CP (en M€)	Emplois État	Emplois opérateurs
109 - Aide à l'accès au logement	Ministre de l'égalité des territoires et du logement	4 893	4 893	-	-
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Ministre de l'égalité des territoires et du logement	629	564	-	254
147 - Politique de la ville	Ministre de l'égalité des territoires et du logement	505	505	-	198
177 - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	Ministre de l'égalité des territoires et du logement	1221	1221	-	-
337 - Conduite et pilotage des politiques de l'égalité des territoires, du logement et de la ville	Ministre de l'égalité des territoires et du logement	816	816	14 194	-



Les principales dépenses fiscales dans le projet de loi de finances pour 2013

- Taux de TVA réduit pour les travaux d'amélioration des logements (5 330 M€)
- Exonération d'IS pour les organismes de construction de logement social (1 000 M€)
- Taux de TVA réduit pour la construction de logements sociaux (800 M€)
- Prêt à taux zéro pour l'accèsion à la propriété (1 370 M€)
- Exonération d'IR et d'IS pour les entreprises exerçant une activité en zone franche urbaine (225 M€)
- Réductions d'impôt en faveur de l'investissement locatif (620 M€)

Le prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne



Crédits du PLF 2013	
LFI 2012 au format 2013	PLF 2013
18,878 Md€	19,598 Md€

Le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne

Comme l'a rappelé le Premier ministre lors du Conseil des ministres du 19 septembre 2012, le Pacte européen pour la croissance et l'emploi, adopté au Conseil européen des 28 et 29 juin 2012, replace la croissance au cœur des préoccupations de l'Europe.

Il comprend trois décisions majeures : des mesures de soutien à la croissance et à l'investissement, la mise en œuvre rapide d'une union bancaire dans la zone euro pour garantir la stabilité du secteur financier et protéger contribuables et épargnants, ainsi que le lancement d'une taxe européenne sur les transactions financières dans le cadre d'une coopération renforcée.

Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance n'est pas séparable de cet ensemble. Il définit un certain nombre de règles budgétaires qui ne procèdent pas d'une contrainte extérieure mais sont une condition du redressement du pays dès lors qu'elles vont de pair avec une politique européenne de croissance.

1. Présentation de la mission

Le budget de l'Union européenne est financé par trois types de ressources : des ressources propres dites traditionnelles (droits de douanes et cotisations sur le sucre), collectées par les États membres pour le compte de l'Union, une ressource assise sur une assiette de TVA harmonisée et une ressource fonction du revenu national brut (RNB) de chaque État membre. Les États membres financent en outre les rabais sur leur contribution dont bénéficient le Royaume-Uni, depuis 1984, et les Pays-Bas et la Suède, depuis 2007.

La contribution de la France au budget européen prend la forme d'un prélèvement sur recettes (PSR), évalué en 2013 à 19,598 milliards d'euros. La contribution de la France au titre du prélèvement sur recettes continue ainsi de progresser fortement par rapport à la LFI 2012, de +720 millions d'euros, soit une hausse de + 3,8 %. Cette évolution reflète, à titre principal, la hausse des crédits de paiement au niveau européen (+2,79%). En comparaison des autres pays européens, la France est le deuxième contributeur brut au budget européen (17,7% du budget européen), derrière l'Allemagne (19,9%).

Le solde net de la France, constitué de l'écart entre les fonds européens perçus et la contribution au budget de l'Union, continue de se dégrader et atteint -6,5 milliards d'euros en 2010, dernier exercice connu. Elle se place ainsi au troisième rang des contributeurs nets en volume derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. S'agissant de la politique agricole commune, la France a bénéficié de 9,9 milliards d'euros de retours, ce qui en fait le 8^{ème} bénéficiaire avec 152 euros par habitant.

2. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement

Lors du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012, les chefs d'État ont reconnu la nécessité de remettre l'Europe sur la voie d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Rappelant l'importance que revêtent l'assainissement budgétaire, les réformes structurelles et les investissements ciblés pour assurer une croissance durable, les chefs d'État ou de gouvernement ont conclu un Pacte pour la croissance et l'emploi, qui fournit un cadre d'action cohérent mobilisant tous les moyens, instruments et politiques possibles.

Le Pacte pour la croissance et l'emploi, d'un montant total de 120 milliards d'euros, s'appuiera notamment sur l'utilisation de 55 milliards d'euros de fonds structurels européens.

- Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

Le projet de budget de la Commission européenne pour 2013 s'élève à 150,9 milliards d'euros en crédits d'engagement (en hausse de + 2,0 % par rapport au budget voté 2012), et 137,9 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une très forte augmentation de + 6,8 % par rapport au budget voté 2012.

Le Conseil a adopté une position réaliste et équilibrée sur ce projet de budget. Plusieurs États membres, dont la France, ont ainsi plaidé pour que le budget européen participe aux efforts d'assainissement des finances publiques nationales. Cela a conduit à limiter la hausse des crédits de paiement, en la ramenant à + 2,79 % par rapport à 2012, pour atteindre un montant de 132,7 milliards d'euros. Le niveau de crédits d'engagement a également été fixé par le Conseil à 149,8 milliards d'euros, soit une augmentation limitée à + 1,27% par rapport à 2012.

